

ANNEXES

- annexe 1 : inspection des piézomètres PZ1, PZ2 et PZ3 (Terraqua – octobre 2016)**
- annexe 2 : planche photographique - Injections et restitution des traceurs**
- annexe 3 : document d'arpentage relatif à la délimitation du périmètre de protection immédiat du captage de Basse-Terne**
- Annexe 4 : plan de prévention des risques naturels approuvé le 02/09/2002 – Carte des zonages réglementaires – Vallée de la Charente entre Montignac et Mansle – source : direction départementale de la Charente**
- Annexe 5 : fiches descriptives des ZNIEFF 1 et 2 – source : DREAL Nouvelle Aquitaine**
- Annexe 6 : localisation des parcelles engagées en MAEC du site Natura 2000 de la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême, en lien avec la zone d'étude environnementale du puits de captage de Luxé – sources : Guillaume PLANCHE, LPO 2009 / DREAL, LPO, Google**
- Annexe 7 : tableau de données et cartes de localisation des installations d'assainissement non-collectif recensées à l'échelle de la zone d'étude environnementale – source : Communauté de Communes Cœur de Charente**
- Annexe 8 : documents justificatifs des interventions de vidange – source : mairie de Luxé**
- Annexe 9 : documents administratifs relatifs au signalement du dépôt sauvage provenant de la papeterie de Villognon**
- Annexe 10 : historique cartographique des traitements de désherbage – source : réseau SNCF**
- Annexe 11 : carte des périmètres de protection des captages d'eau potable de la Charente – source : ARS Nouvelle-Aquitaine, janvier 2019**

Annexe 1 : inspection des piézomètres PZ1, PZ2 et PZ3



SIAEP de Luxé (16)

Etude hydrogéologique et de recensement des risques préalables à la définition des Périmètres de Protection du puits de Basse Terne – Phase 1 - Technique

Note synthétique intermédiaire sur l'état des trois
piézomètres de contrôle

TA 16 019 – Mars 2017



**EXPLOITATION, GESTION, VALORISATION ET PROTECTION
DES RESSOURCES DU SOUS-SOL**



SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	3
1 LOCALISATION DES PIEZOMETRES.....	4
2 CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES	5
2.1 PIEZOMETRE N°1.....	5
2.2 PIEZOMETRE N°2.....	6
2.3 PIEZOMETRE N°3.....	7
3 ETAT QUALITATIF DES EAUX CAPTEES	8
3.1 EVOLUTION QUALITATIVE EN POMPAGE	8
3.2 EVOLUTION QUALITATIVE TEMPORELE.....	10
4 BILAN	12

LISTE DES FIGURES

Liste des cartes :

Carte 1 : localisation des piézomètres existants 4

Liste des figures :

Figure 1 : évolution des rabattement et de la qualité des eaux en purge 9

Figure 2 : évolution temporelle de la qualité sur le puits de Basse Terne et sur les piézomètres PZ1 à 3..... 11

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Localisation des piézomètres projetés 4

Tableau 2 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°1 5

Tableau 3 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°2 6

Tableau 4 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°3 7

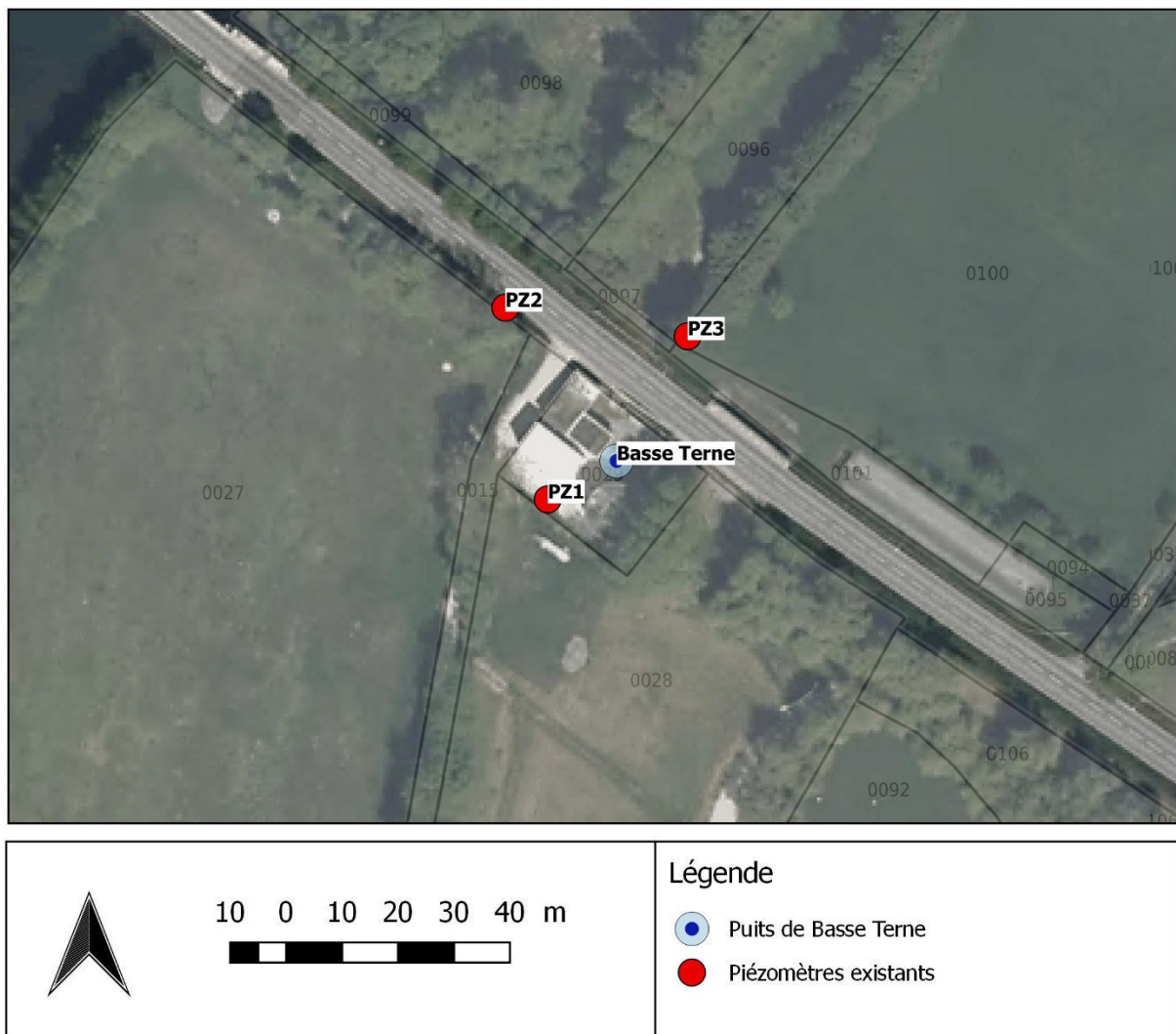
Tableau 5 : relevés qualité dans le réseau superficiel local..... 8

1 LOCALISATION DES PIEZOMETRES

Le puits de Basse Terne est entouré de 3 piézomètres disposés en « étoile » autour de l'ouvrage de production. Leurs coordonnées ainsi qu'une carte de localisation est proposée ci-dessous.

Piézomètre	Lieu-dit	Commune	No. parcelle	X (m) Lambert 93	Y (m) Lambert 93	Z (m EPD)
PZ 1	Basse Terne	Luxé	ZN 029	475 340	6 536 297	55.7
PZ 2	Basse Terne	Luxé	Domaine public	475 354	6 536 258	56.4
PZ 3	Basse Terne	Luxé	AN 0100	475 381	6 536 295	55.6

Tableau 1 : Localisation des piézomètres projetés



Carte 1 : localisation des piézomètres existants

2 CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

Aucune coupe technique ou géologique n'a été retrouvée concernant ces trois ouvrages. Une inspection télévisée, effectuée le 21 octobre 2016, permet néanmoins d'apporter quelques renseignements complémentaires.

2.1 Piézomètre n°1

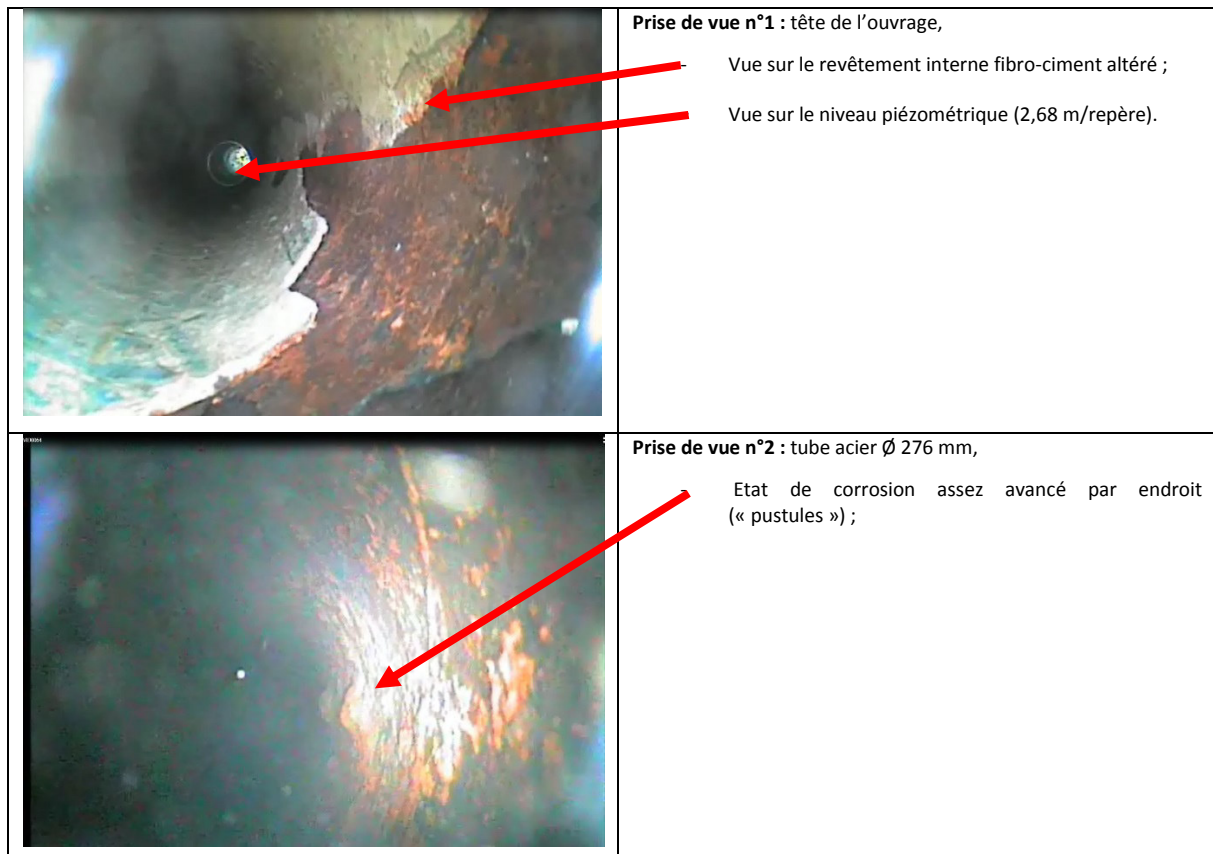
Le **tableau n°2** présente les conditions de réalisation de l'inspection du piézomètre

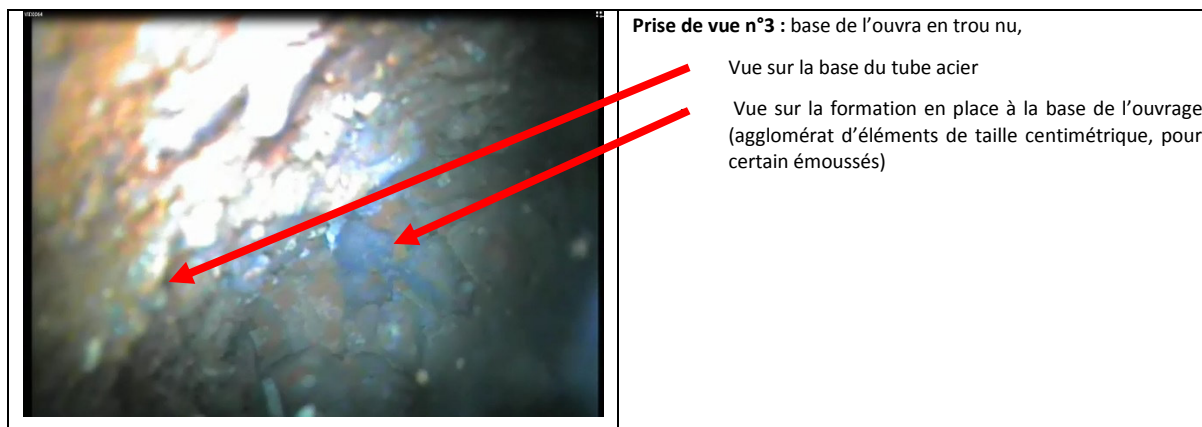
Nature du repère de mesures	Tête du tube acier Ø 276 mm de tête
Hauteur du repère par rapport au sol	1,16 m
Niveau piézométrique lors de l'inspection / repère	2,68 m/repère
Profondeur de l'ouvrage / repère	5,1 m

Tableau 2 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°1

L'inspection du **piézomètre n°1** met en évidence la présence du tube acier Ø 276 mm revêtu en intérieur de parois de type fibro-ciment sur le premier mètre. L'état d'altération du revêtement apparaît très avancé.

Le tube Ø 276 mm est visible jusqu'à 4,9 m/repère. L'ouvrage est ensuite en trou nu jusqu'au fond (sondé à 5,10 m/repère). Les terrains observés en trou nu sont en fait de la présence d'éléments non consolidés, parfois émoussés, de nature alluvionnaire à priori.





vue 1 : captures de l'enregistrement lors de l'inspection télévisée - Pz1

2.2 Piézomètre n°2

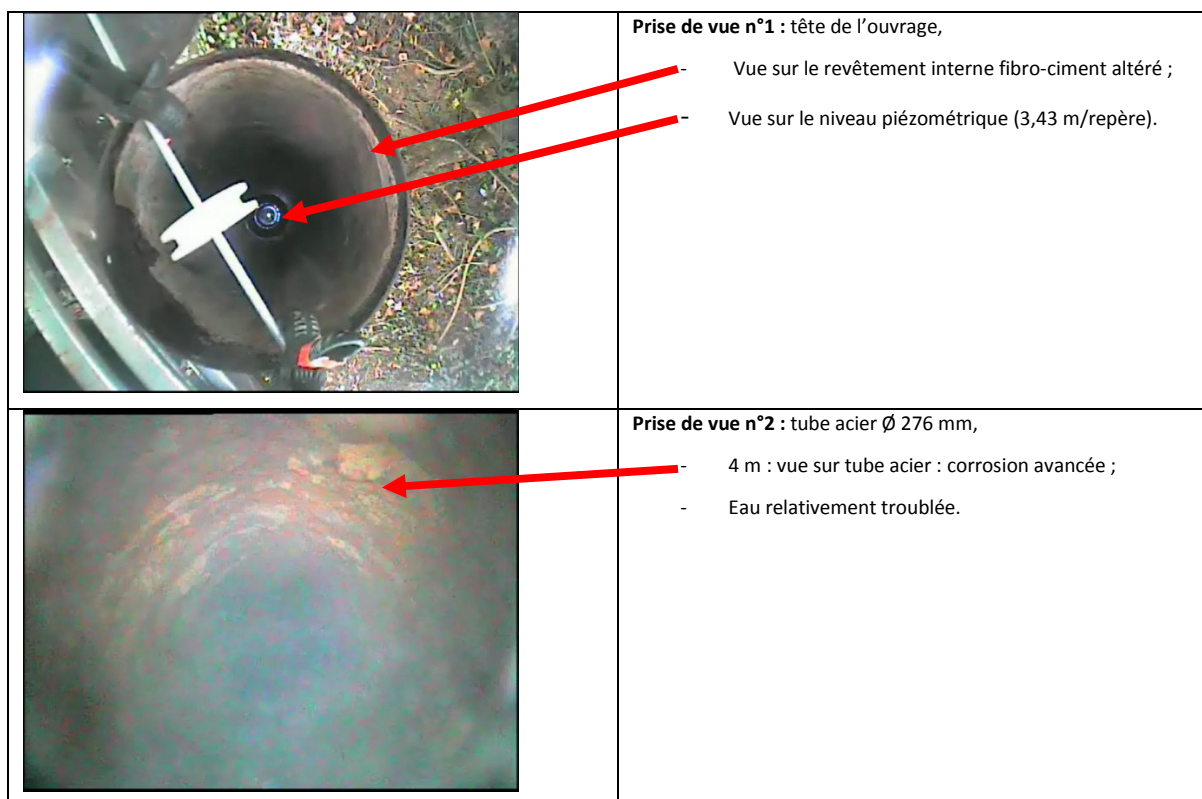
Le **tableau n°3** présente les conditions de réalisation de l'inspection du piézomètre n°2.

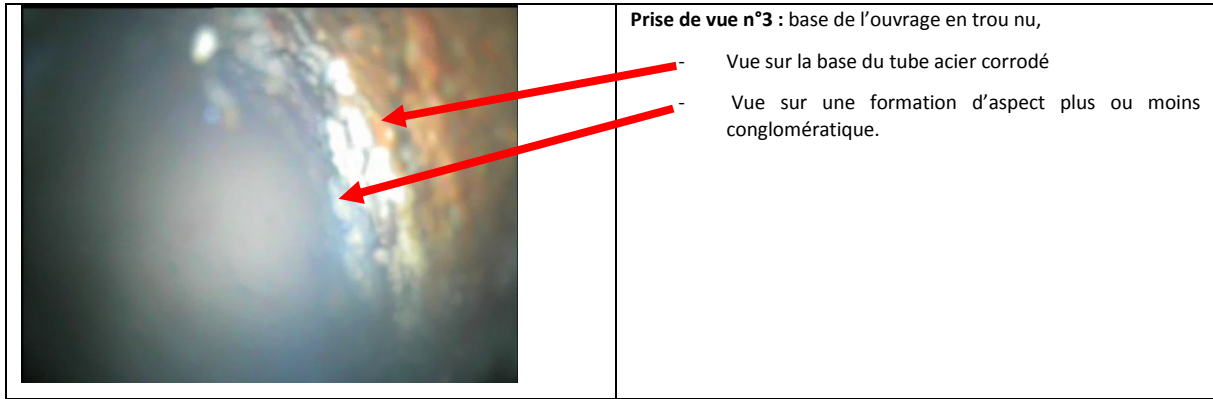
Nature du repère de mesures	Tête du tube acier Ø 276 mm de tête
Hauteur du repère par rapport au sol	2,07 m (par rapport au rebord de fossé maçonné)
Niveau piézométrique lors de l'inspection / repère	3,43 m/repère
Profondeur de l'ouvrage / repère	5,9 m

Tableau 3 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°2

L'inspection du **piézomètre n°2** met en évidence la présence du tube acier Ø 276 mm revêtu de parois de type fibro-ciment jusqu'à 1,78 m /repère. Celles-ci présentent un état d'altération avancée.

Le tube Ø 276 mm est visible jusqu'à 5,7 m/repère. L'ouvrage est ensuite laissé en trou nu jusqu'au fond (sondé à 5,98 m/repère). Les terrains observés en trou nus semblent s'apparenter à une formation calcaire.





vue 2 : captures de l'enregistrement lors de l'inspection télévisée – Pz2

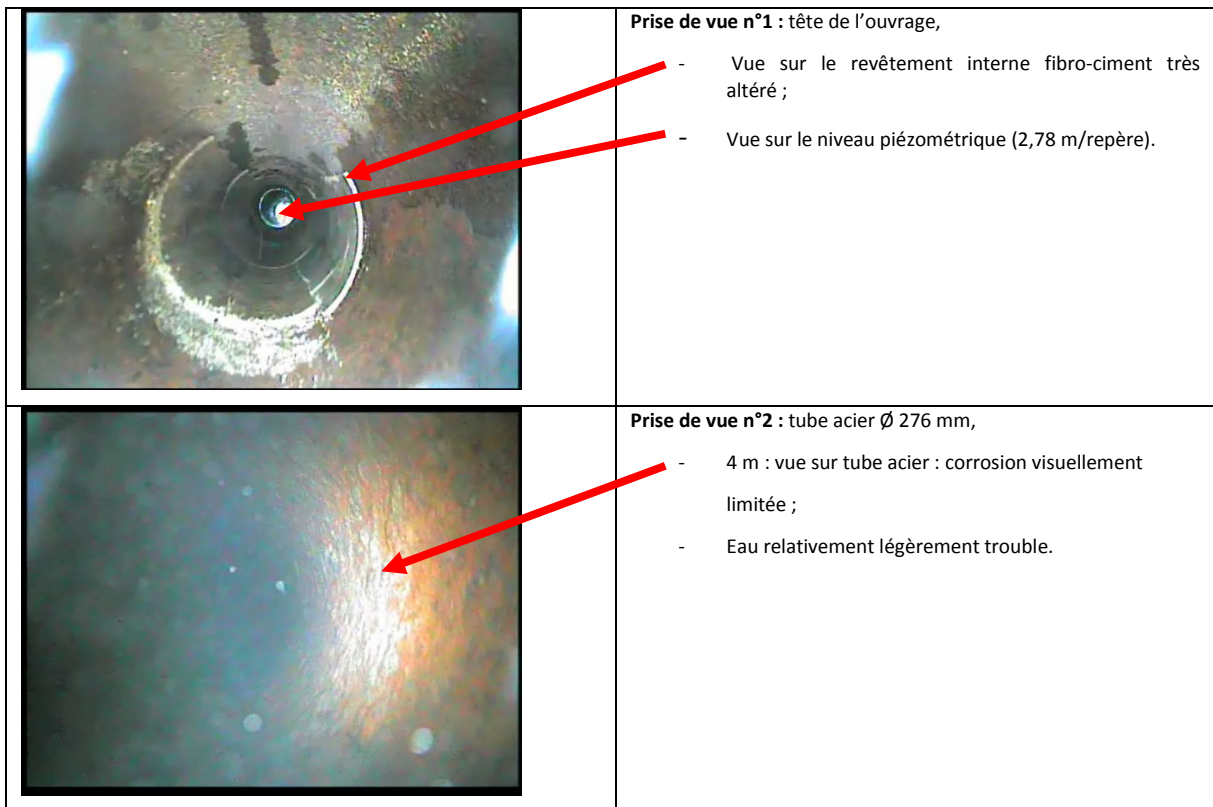
2.3 Piézomètre n°3

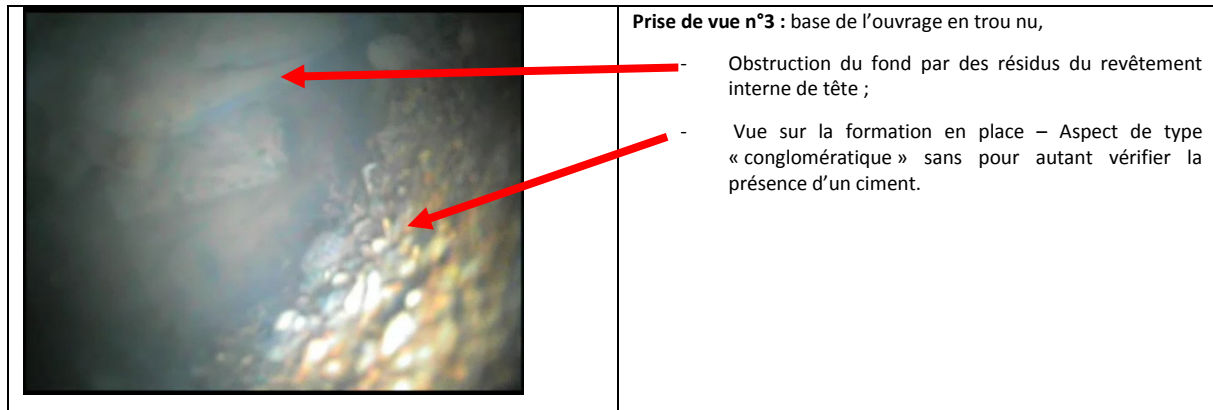
Le **tableau n°4** présente les conditions de réalisation de l'inspection du piézomètre n°3

Nature du repère de mesures	Tête du tube acier Ø 276 mm de tête
Hauteur du repère par rapport au sol	1,95 m
Niveau piézométrique lors de l'inspection / repère	2,78 m/repère
Profondeur de l'ouvrage / repère	4,94 m

Tableau 4 : conditions de réalisation de l'inspection télévisée - Piézomètre n°3

L'inspection du **piézomètre n°1** met en évidence la présence du tube acier Ø 276 mm revêtue à l'intérieur de parois de type fibro-ciment jusqu'à environ 2 m /repère. Le revêtement présente un état d'altération avancée. La base du tube acier est observée à 4,9 m/repère. Il s'avère difficile d'observer la section en trou nu de l'ouvrage, des parties « desquamées » du revêtement fibro-ciment de tête obstruent la base de l'ouvrage.





vue 3 : captures de l'enregistrement lors de l'inspection télévisée – Pz2

3 ETAT QUALITATIF DES EAUX CAPTEES

3.1 Evolution qualitative en pompage

Chacun des trois piézomètres a fait l'objet d'un pompage de purge de 15 minutes à un débit de l'ordre de 4,5 m³/h durant lequel les paramètres suivants ont été suivis :

- rabattement ;
- température ;
- conductivité ;
- pH.

Les résultats obtenus sont présentés en **figure n°1**. Par ailleurs, les mesures qualitatives relevées sur le milieu superficiel durant ces purges sont données dans le **tableau 5**.

	Température (°C)	Conductivité (µS/cm)
Charente	12,9	485
Etang communal	15.1	216

Tableau 5 : relevés qualité dans le réseau superficiel local

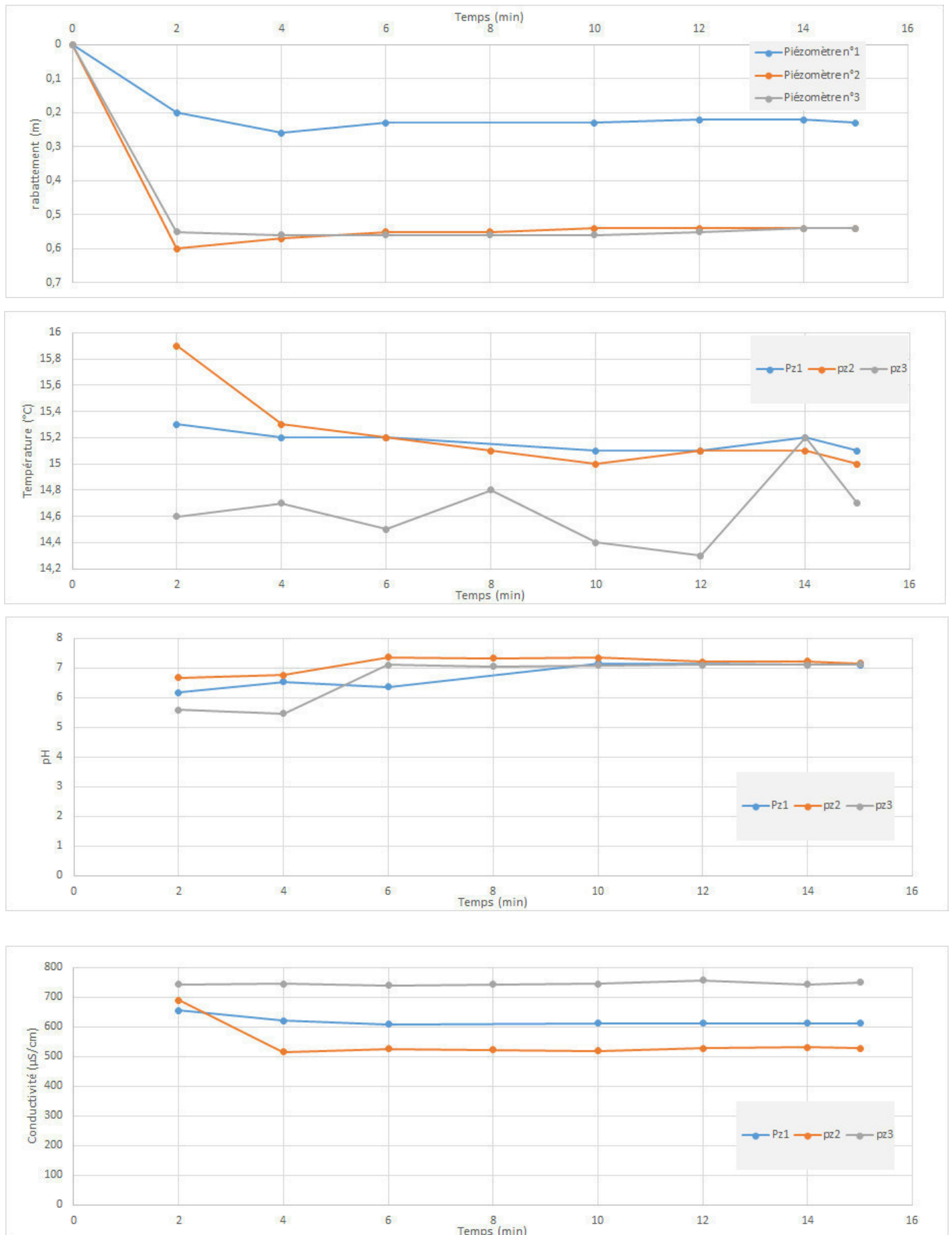
Les trois piézomètres montrent des rabattements stabilisés après seulement 2 à 4 minutes de pompage. Le piézomètre n°1 apparait le plus productif alors que les piézomètres n° 2 et 3 présentent des rabattements quasi-identiques à 4,5 m³/h.

D'un point de vue qualitatif :

- la température est plus faible sur le piézomètre n°3. Elle est quasi-identique sur piézomètres n°1 et 2. Néanmoins, en fin de purge, la température de Pz3 s'approche de celle de Pz1 et Pz2.
- la minéralisation est assez stable sur les trois ouvrages. Les eaux sont moins minéralisées sur le piézomètre n°2 (environ 500 µS/cm), le piézomètre n°1 montre une conductivité intermédiaire (# 600 µS/cm) alors que Pz3 présente la conductivité la plus élevée (750 µS/cm).
- enfin, après 10 minutes de purge, les pH sont identiques sur les trois ouvrages.

Figure n°1 : évolution de la qualité des eaux d'exhaure en purge (Q = 4,5 m³/h) sur les piézomètres

Pz1 à Pz3



3.2 Evolution qualitative temporelle

Les trois piézomètres sont équipés de stations autonomes de suivi **de la piézométrie, de la température et de la conductivité** depuis le 8 décembre 2016. Le puits de Basse Terne dispose quant à lui de suivis de niveau et de conductivité dans le cadre de la production. La **figure n°2** présente l'évolution des paramètres suivis pour chacun des piézomètres entre le 8 décembre 2016 et le 24 mars 2017 (date de la dernière décharge des données enregistrées). Elle présente également le suivi de la conductivité et du niveau piézométrique enregistré par l'exploitant pour les mois de décembre 2016 et de janvier 2017.

L'évolution temporelle de la conductivité montre des situations contrastées pour les trois piézomètres :

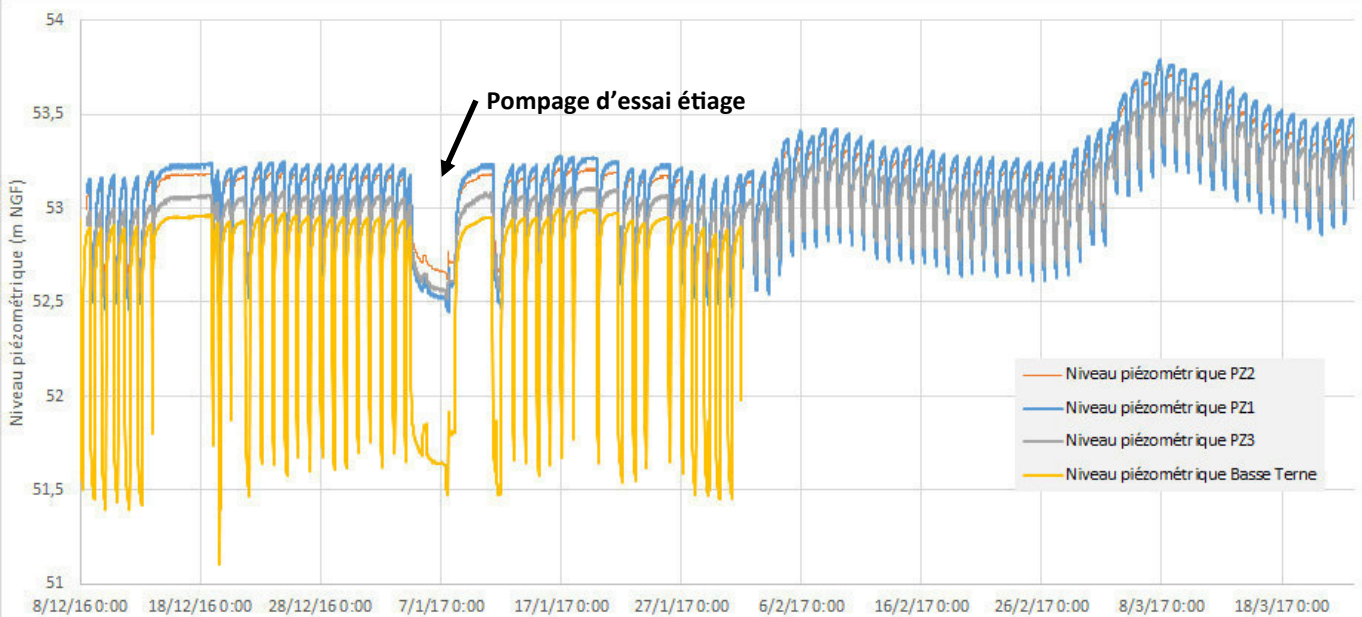
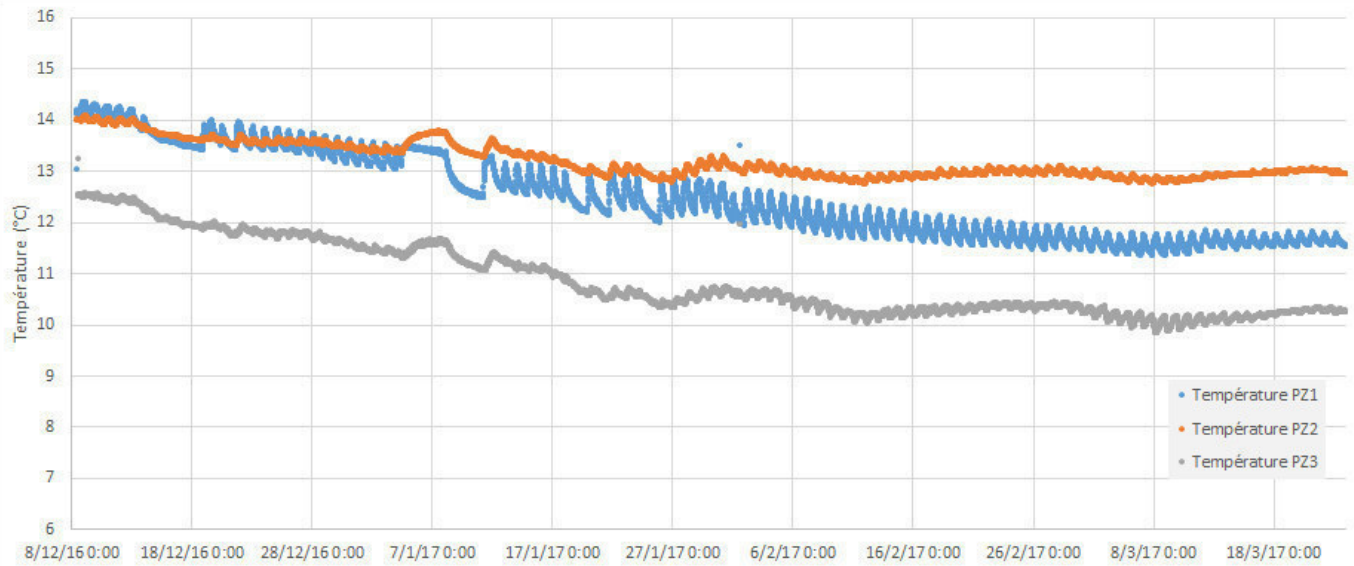
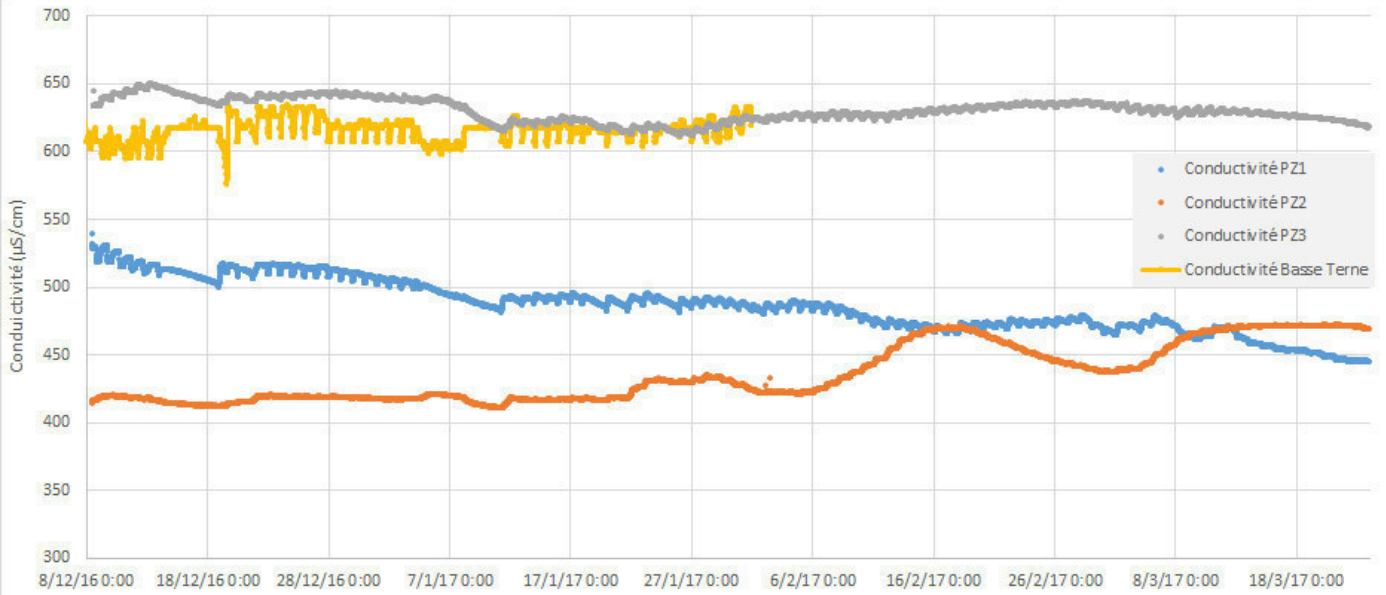
- La minéralisation sur Pz3 est la plus élevée (conductivité entre 600 et 650 $\mu\text{S}/\text{cm}$) et présente une certaine stabilité malgré une légère diminution jusque fin janvier, puis une réaugmentation ensuite. La conductivité mesurée sur le puits de Basse Terne est très proche de celle obtenue sur Pz3 ;
- La conductivité mesurée sur Pz1 présente une tendance générale à la baisse sur les 4 mois de suivis, passant de près de 550 $\mu\text{S}/\text{cm}$ à 450 $\mu\text{S}/\text{cm}$.
- Enfin, la conductivité mesurée sur Pz2 montre au contraire une certaine stabilité jusqu'en février 2017, puis des augmentations qui semblent correspondre aux périodes de recharges effectives de la ressource avec décalage de quelques jours.

L'évolution de la température montre une tendance générale à la diminution sur les trois piézomètres jusqu'au mois de février pour tendre ensuite vers une stabilisation relative. Les valeurs restent distinctes selon les ouvrages, Pz3 présentant des eaux plus froides de l'ordre de 1,5 °C en début de suivi par rapport à Pz1 et 2. La température enregistrée sur ces deux derniers est quasi-similaire sur le premier mois de suivi pour se différencier ensuite. Au mois de mars, l'écart atteint plus de 1°C. C'est sur Pz2 que les eaux les plus chaudes sont mesurées (environ 13°C).

Enfin, d'un point de vue piézométrique, les évolutions sont très semblables entre les piézomètres et le puits de Basse Terne. Il est possible de vérifier très précisément l'influence de chaque cycle d'exploitation du puits sur l'ensemble des chroniques. Les niveaux de charges piézométriques sont légèrement distincts (amplitude maximum de l'ordre de 30 cm entre Basse Terne (niveau piézométrique le plus bas) et Pz1 (Niveau piézométrique le plus haut)). Les charges piézométriques de Pz1 et Pz2 demeurent assez différenciées de celles du puits de Basse Terne et de Pz3.

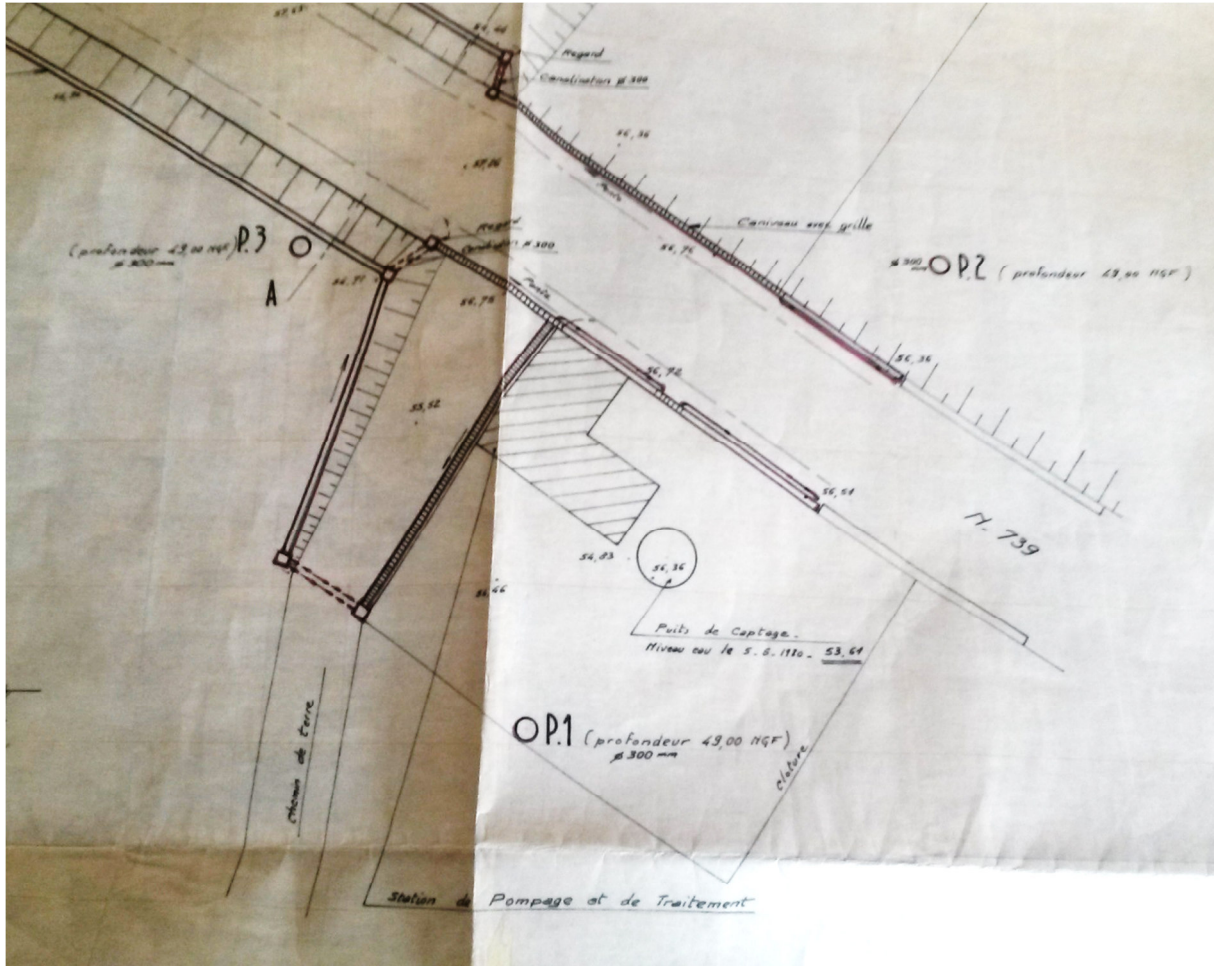
Figure n°2 : évolution temporelle de la qualité sur les piézomètres Pz1 à Pz3

et sur le puits de Basse Terne



4 BILAN

Du point de vue des caractéristiques techniques, les trois piézomètres existants présentent un design similaire : tubage monodiamètre en acier plein \varnothing 276 mm dont l'état de corrosion apparaît visuellement assez avancé. L'état de cimentation à l'extrados de ce tube est inconnue. La section captante est caractérisée par le maintien de la base de chaque ouvrage en trou nu. Sur un plan fourni par le SIAEP, la profondeur de chaque ouvrage est indiquée à 49 m NGF.



vue 4 : plan de masse de l'aménagement autour du puits de Basse Terne (archive syndical)

De ce fait, il apparaît probable que la profondeur ait été calée sur la base de la profondeur du puits de Basse Terne et non sur des critères géologiques.

Le résultat des premiers suivis qualitatifs obtenus sur les trois piézomètres montre des situations contrastées. Le piézomètre n°3 présente les plus fortes similitudes avec le puits de Basse Terne (conductivité, charge piézométrique) alors que les piézomètres n°1 et 2, bien que témoignant de tendances évolutives différenciées, notamment du point de vue de la conductivité, peuvent constituer un second groupe.

Ainsi, les éléments collectés sur les premiers mois de suivi permettent de mettre en évidence des situations différenciées entre les ouvrages, qui témoignent de modes d'alimentation distincts, pouvant avoir pour origine :

- le recoupement d'aquifères différents (aquifère des calcaires oxfordiens, aquifère des alluvions ou mélange en proportions inconnues) ;
- l'influence variable des éléments du réseau superficiel au regard de la position de chaque piézomètre (proximité de l'étang de loisirs, Charente).

De plus, les fluctuations de température et de conductivité visibles à chaque cycle d'exploitation à la fois sur le puits de Basse Terne et sur les piézomètres sont en cohérence avec la sollicitation de deux ressources de qualités distinctes.

A l'issue de cette première phase de suivi, les éléments de connaissance collectés ne permettent pas de statuer sur la qualité spécifique à l'aquifère des calcaires de l'Oxfordien d'une part, et de la qualité spécifique à l'aquifère des alluvions d'autre part. Nous proposons donc, tel qu'envisagé dans le marché relatif à la présente étude, de procéder à la réalisation de deux piézomètres complémentaires, l'un captant spécifiquement les calcaires de l'Oxfordien, le second, uniquement l'aquifère des Alluvions.

Annexe 2 : Planche photographique – injections et restitution des traceurs

28/06/2017 : injections



Injection de sulforhodamine G sur le piézomètre aux alluvions



Injection de fluorescéine sur l'étang



Etang 45 minutes après injection

Evolution visuelle de l'étang



Etang 18 heures après injection



Etang 42 heures après injection



Etang 66 heures après injection

Evolution visuelle du puits



30/06/2017



01/07/2017



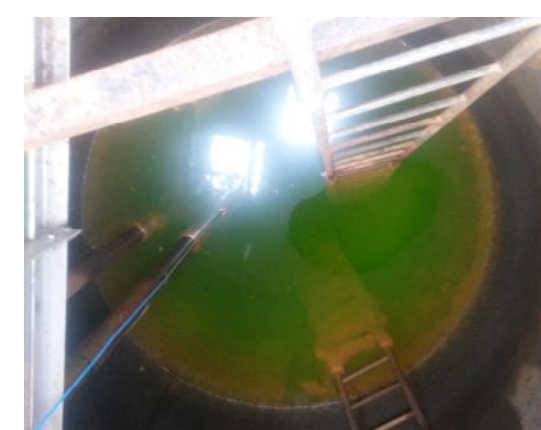
02/07/2017



03/07/2017



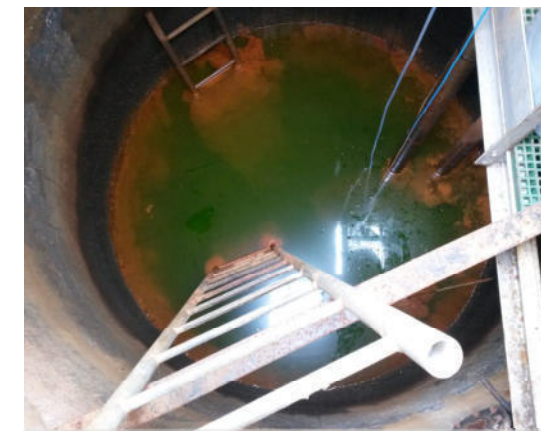
05/07/2017



08/07/2017



17/07/2017



21/07/2017



Aspect d'un prélèvement synchrone à la pompe.

**Annexe 3 : document d'arpentage relatif à la
délimitation du périmètre de protection immédiat du
captage de Basse-Terne**



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Frédéric LEGER

Géomètre-Expert-Foncier DPLG

n° d'inscription : 05607

EXPERT DE JUSTICE

PRES LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Successesseur et détenteur des

Archives de M. GOUYETTE André et M. LABECOT François

Archives de M. MATHIEU, M. ROUQUIE et M. BASTIER



SIAEP Nord Est Charente
6 Rue du Clos Galine
16450 SAINT CLAUD

RUFFEC, le 31/08/2017
2017-2019
COMMUNE : LUXE
DOSSIER : 14517
AFFAIRE : Division de la parcelle ZL 28

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :
Le document d'arpentage concernant l'affaire citée en références.

Ce document est à remettre au Notaire chargé de l'établissement de l'acte.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

M LEGER



Hétéria

Géomètre-Expert

Bureau RUFFEC : 01 Place du Général de Gaulle 16700 RUFFEC
Tel : 05.45.31.03.06 – e-mail : heteria-ruffec@orange.fr

Bureau Principal : 57 rue de Montmoreau 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.95.35.37 – Fax : 05.45.94.85.55- e-mail : heteria@orange.fr
Permanence sur RDV : 165 Avenue Jean Monnet – 16170 ROUILLAC
Tel : 05.45.95.35.37 - e-mail : heteria-rouillac@orange.fr

Commune :
LUXE (196)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZL
Feuille(s) : 000 ZL 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 31/08/2017
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 506V
Document vérifié et numéroté le 31/08/2017
APTGC ANGOULEME
Par Patrick MANABERA
Géomètre Principal Cadastre
Signé

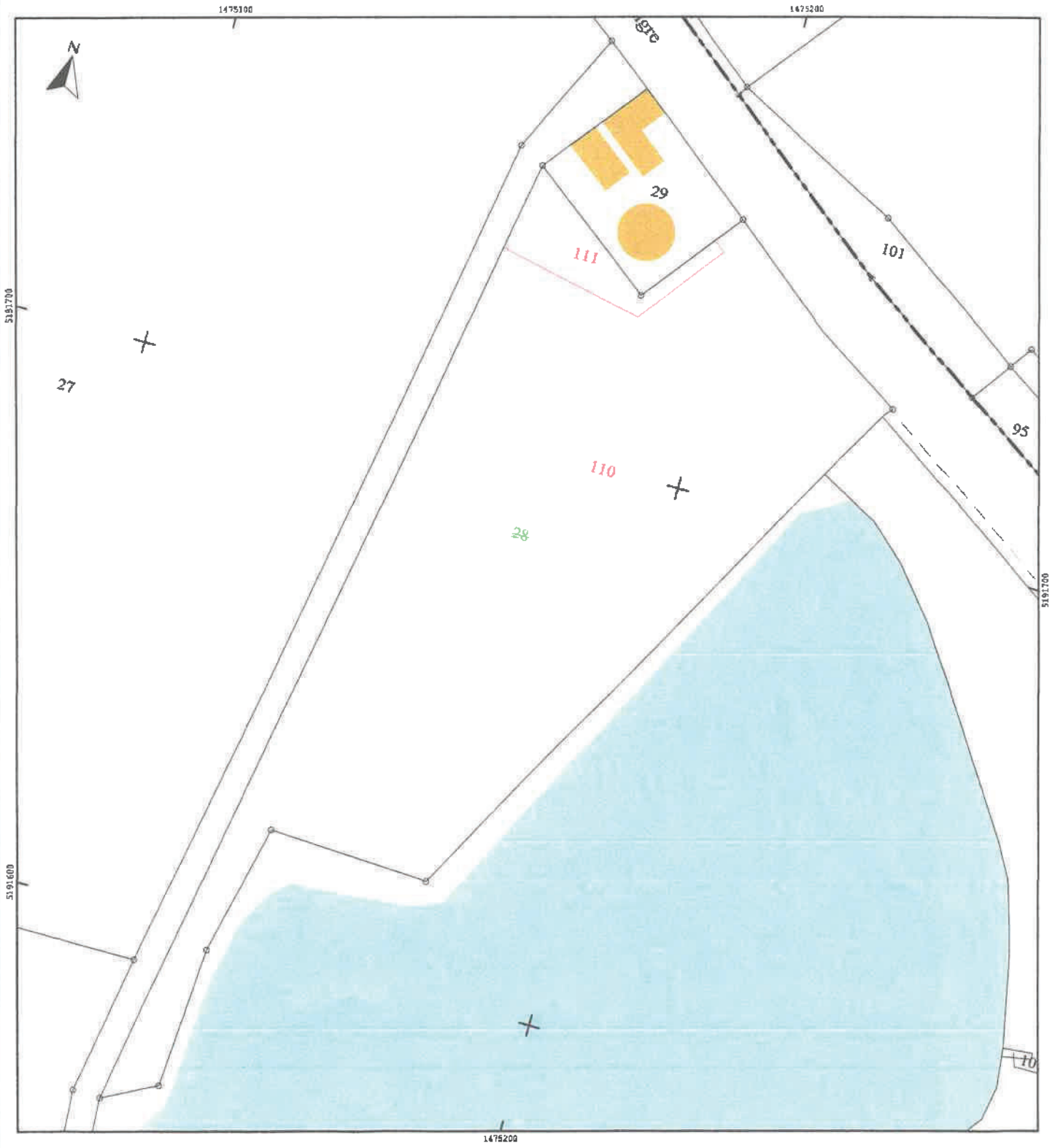
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----,
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 8463.
-----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M. LEGER GE (2)
Réf. : dossier 14517
Le 30/08/2017

Centre des Impôts foncier de :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 0545975700
Fax : 0545975861
ptgc.charenta@dgif.finances.gouv.fr

(1) Réviser les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un bornage (plan révisé par voie de mise à jour). Dans le formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire et/ ou titulaire du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité publique, etc...).

Document vérifié et numéroté le 31/08/2017



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE LUXE

Section ZL n° 28

Lieudit : Prairie des Loges

PROPRIETE DE LA COMMUNE

PLAN DE DIVISION

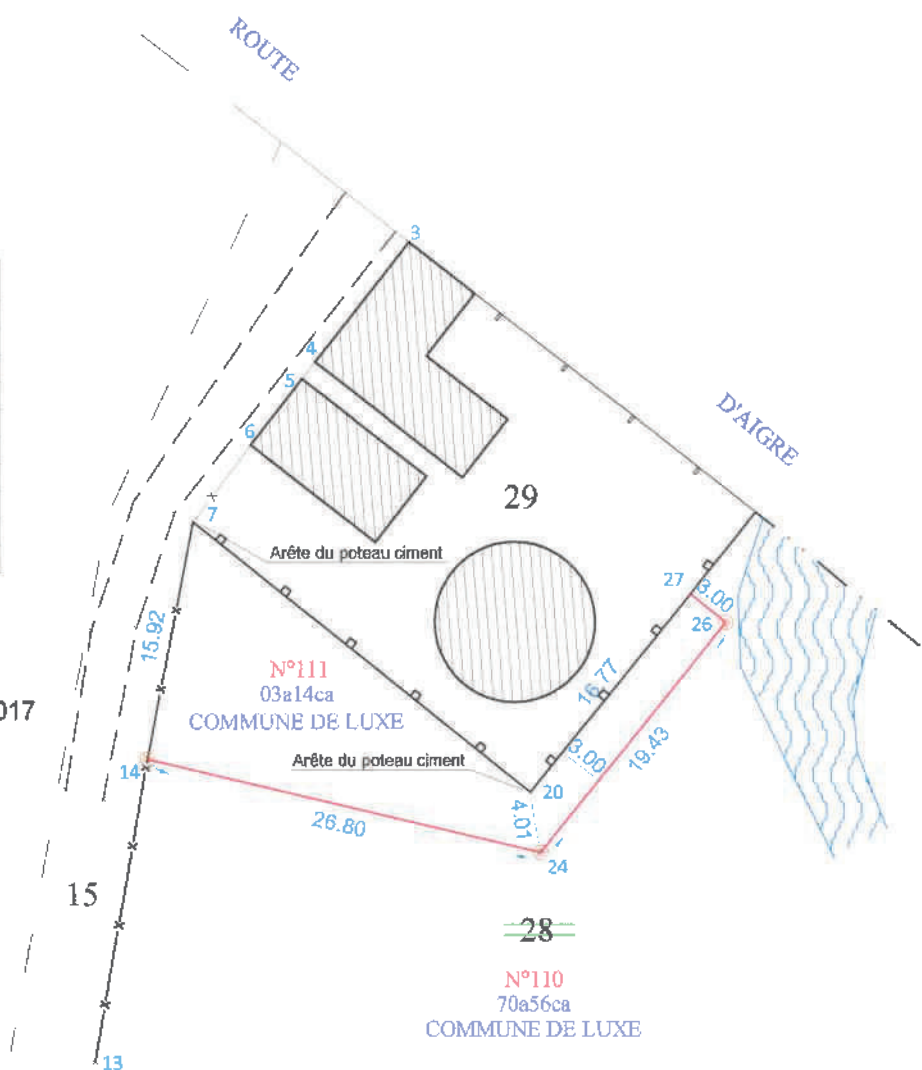
ECHELLE: 1/500



MATRICULE	X	Y
3	1475175.30	5191768.39
4	1475169.09	5191760.45
5	1475168.22	5191759.32
6	1475164.82	5191754.97
7	1475160.98	5191749.88
14	1475157.92	5191734.25
20	1475183.33	5191732.07
24	1475184.01	5191728.12
26	1475196.16	5191743.26
27	1475193.82	5191745.14

Légende :

- ⊙ Borne OGE implantée le 22/06/2017
- - - Application Cadastreale (sans définition de limites contradictoire)
- Limite nouvelle



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Plan établi le 30 Juin 2017 - Dossier 14517

Hétéria

Géomètre-Expert

Frédéric LEGER

Géomètre-Expert-Foncier DPLG
 1 Place du Général de Gaulle, 16700 RUFFEC
 57 Rue de Montmoreau, 16000 ANGOULEME
 Tél : 05.45.95.35.37 - Fax : 05.45.94.85.55

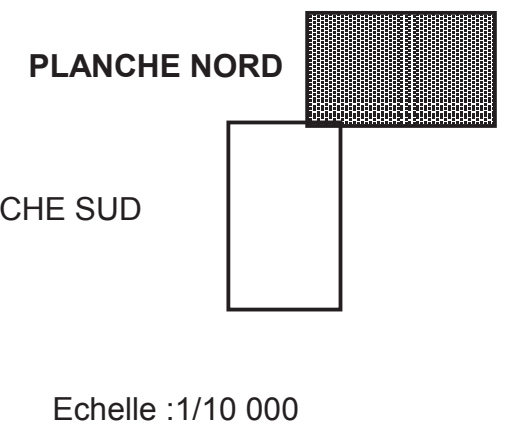
**Annexe 4 : plan de prévention des risques naturels
approuvé le 02/09/2002 - Carte des zones
réglementaires – Vallée de la Charente entre Montignac
et Mansle – source : direction départementale de la
Charente**

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS

Vallée de la Charente
entre Montignac et Mansle


CARTE DES ZONAGES REGLEMENTAIRES

- Zone rouge
- zone bleue
- Cote de sécurité en m N.G.F.
- Limite des plus hautes eaux pour la crue de référence
- Limite de hauteur d'eau supérieure ou égale à un mètre pour la crue de référence
- Limite de commune
- LUXE Nom de commune



PPR APPROUVE LE 02/09/2002

CMES DOCUMENTS/CRUAGLO/MONTIGNAC-MANSLE/PPR/CARTOGRAPHIE/ZONAGE.WOR



**Annexe 5 : fiches descriptives des ZNIEFF 1 et 2 –
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine**



PRAIRIES DE VILLORIOUX ET DE LUXÉ

COMMUNES

Cellettes, Fontenille, Luxé, St-Groux (16)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Quelques kilomètres à l'ouest de Mansles, la zone intègre un secteur de la moyenne vallée de la Charente encore relativement préservé de l'intensification agricole et présentant un échantillon représentatif des habitats caractéristiques des vallées alluviales des plaines atlantiques : fleuve à courant lent et eaux riches en substances nutritives, prairies plus ou moins humides du lit majeur, régulièrement inondées par les crues hivernales ou printanières, fauchées ou pâturées, peuplements de hautes herbes (mégaphorbiaies), forêt riveraine à aulnes et frênes ainsi que quelques cultures. Au niveau de la prairie de Villoroux, le coteau de Bel-Air avec ses entrées d'anciennes carrières souterraines a également été intégré à la zone en raison de son importance pour les chauves-souris, bien que situé hors du lit majeur. Ainsi définie, cette partie de la vallée de la Charente présente un intérêt biologique majeur par sa faune de mammifères et d'oiseaux notamment, dont 21 espèces à fort intérêt patrimonial ont été recensées à ce jour.



Sur le plan des mammifères, ce secteur du lit majeur présente un intérêt élevé comme terrain de chasse pour plusieurs espèces de chauves-souris gîtant dans les carrières souterraines artificielles adjacentes (coteau de Bel-Air) qui profitent à la belle saison des fortes densités d'insectes produites par les prairies et autres habitats humides ; par ailleurs, les eaux de la Charente sont encore fréquentées ici par la Musaraigne aquatique et le Campagnol amphibie, deux espèces en forte régression partout en France. En ce qui concerne l'avifaune, les prairies inondables constituent une zone de halte migratoire importante au printemps pour de nombreux oiseaux d'eau lors de leur remontée depuis leurs quartiers d'hivernage sud-européens ou africains vers leurs territoires de nidification du nord de l'Europe : canards, petits et grands échassiers, Rapaces. Mais l'élément le plus remarquable est sans conteste la présence d'une petite population nicheuse de Râle des genêts : cette espèce, répandue autrefois dans de nombreuses zones humides du territoire français, est aujourd'hui en voie d'extinction dans toute l'Europe de l'Ouest victime de l'intensification des milieux alluviaux (conversion des prairies naturelles en cultures céréalières, avancement de la date de fenaison, modification du tapis végétal, etc.).



Bien que moins prestigieuse, la flore héberge néanmoins quelques plantes précieuses, caractéristiques des prairies humides atlantiques, en forte régression du fait du morcellement ou de la disparition de leur habitat : Orchis incarnat, Sénéçon aquatique, Oenanthe à feuilles de silius, parmi d'autres...

NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	2	3	0	0	0	0	0	2	0
Espèces observées	15	38	0	0	0	0	0	30	0
Esp. rares/menacées	10	11						1	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 24 1 Cours des rivières
- 37 1 Groupements à Reine des prés et communautés associées
- 37 1 Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes
- 38 2 Prairies de fauche de plaine
- 44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

ESPECES DETERMINANTES : 22

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Oiseaux							
Barbastelle	✓		✓	Orchis incarnat			
<i>Barbastella barbastellus</i>				<i>Dactylorhiza incarnata</i>			
Campagnol amphibie			✓				
<i>Arvicola sapidus</i>							
Grand Murin	✓		✓				
<i>Myotis myotis</i>							
Grand Rhinolophe	✓		✓				
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>							
Murin à moustaches	✓		✓				
<i>Myotis mystacinus</i>							
Murin de Daubenton	✓		✓				
<i>Myotis daubentoni</i>							
Murin de Natterer	✓		✓				
<i>Myotis nattereri</i>							
Musaraigne aquatique			✓				
<i>Neomys fodiens</i>							
Oreillard roux	✓		✓				
<i>Plecotus auritus</i>							
Petit Rhinolophe	✓		✓				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>							
Oiseaux							
Bruant des roseaux							
<i>Emberiza schoeniclus</i>		✓					
Busard cendré							
<i>Circus pygargus</i>							
Chevêche d'Athéna							
<i>Athene noctua</i>							
Combatant varié							
<i>Philomachus pugnax</i>		✓					
Héron pourpré							
<i>Ardea purpurea</i>							
Hibou des marais							
<i>Asio flammeus</i>							
Martin-pêcheur							
<i>Alcedo atthis</i>							

FAUNE	FLORE			DH	DO	PN
	DH	DO	PN			
Oiseaux						
Milan noir	✓					
<i>Milvus migrans</i>			✓			
Râle des genêts	✓					
<i>Crex crex</i>						
Sarcelle d'été						
<i>Anas querquedula</i>						
Vanneau huppé						
<i>Vanellus vanellus</i>						

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Directive Oiseaux : ZPS n°FR5412006 "VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME "



VALLÉE DE LA CHARENTE, EN AMONT D'ANGOULÊME

COMMUNES :

Ambérac, Aunac, Balzac, Barro, Bayers, Bignac, Cellettes, La Chapelle, Chenommet, Chenon, Condac, Fontclairieu, Fontenille, Fouqueure, Genac, Le Gond-Pontouvre, Lichères, Luxé, Mansle, Marçilliac-Lanville, Mansac, Montignac-Charente, Mouton, Moutonneau, Poursac, Puyreaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Groux, St-Vrieux-sur-Charente, Vars, Verteuil-sur-Charente, Villognon, Vindelle, Vouharte (16)

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Entre Mansle au nord et Angoulême au sud, la Charente serpente sur les terrains sédimentaires des plaines de l'Angoumois dont le faible gradient de pente - à peine 30 mètres sur une quarantaine de kilomètres de cours - a provoqué la formation de profonds méandres, où les divagations du fleuve au sein d'un lit majeur atteignant parfois un kilomètre de large ont créé une multitude d'îles de toutes tailles, isolées par un dense réseau de bras secondaires. En dépit des mutations récentes importantes dans l'occupation du sol qui se sont concrétisées par le remplacement de nombreuses prairies naturelles par des cultures céréalières ou des plantations de peupliers, ce tronçon de la vallée de la Charente a su conserver un échantillon représentatif des habitats naturels et semi-naturels caractéristiques des zones alluviales centre-atlantiques : eaux à courant lent, riches en substances nutritives, sujettes à des crues régulières en fin d'hiver et au printemps, prairies à degrés d'hydromorphie variables selon leur position topographique par rapport au lit mineur, forêt riveraine d'aulnes et de frênes, roselières, peuplements de hautes herbes (mégaphorbiées), etc. Malgré un morcellement sans cesse croissant du fait de l'intensification agricole et sylvicole, ces habitats bénéficient encore de connexions suffisantes entre eux pour constituer un ensemble fonctionnel et abriter une biodiversité remarquable comme l'atteste le nombre élevé de ZNIEFF de type I (dix) incluses dans cette ZNIEFF II.



Sur le plan de la faune, la zone possède une importance primordiale pour l'avifaune : comme zone de halte migratoire au printemps et, à un moindre degré en automne, pour de nombreux oiseaux d'eau en transit entre leurs quartiers d'hivernage et leurs territoires de nidification mais aussi comme site de nidification pour diverses espèces rares/menacées dont le Râle de genêts, espèce en voie d'extinction en Europe occidentale. Parmi les mammifères, la présence de 14 espèces différentes de chauves-souris exploitant la zone comme terrain de chasse est également à signaler, de même que la présence d'insectes aussi raréfiés que la Rosalie des Alpes, un des plus beaux coléoptères européens.



La flore du lit majeur est peu connue mais certains coteaux boisés pentus bordant celui-ci abritent de nombreuses plantes rares ou spectaculaires (Jonquille, notamment).



NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	3	3	3	3	0	1	0	1	0
Espèces observées	nd	nd	nd	nd	0	nd	0	nd	0
Esp.rares/menacées	14	29	0	2		2		6	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

- 37 2 Prairies humides eutrophes
- 44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes
- 41 4 Forêts mélangées de ravins et de pentes
- 24 1 Cours des rivières
- 38 2 Prairies de fauche de plaine

ESPECES DETERMINANTES : 53

FAUNE	DH	DO	PN	FLORE	DH	PN	PR
Mammifères							
Barbastelle d'Europe	✓		✓	Lathrée écailleuse			
Barbastella barbastellus				Lathraea squamaria			
Campagnol amphibie				Jonquille			
Arvicola sapidus	✓		✓	Narcissus pseudonarcissus			
Grand Murin				Laïche digitée			
Myotis myotis	✓		✓	Carex digitata			
Grand Rhinolophe				Chardon crêpu			
Rhinolophus ferrumequinum	✓		✓	Carex crispus			
Murin à moustaches				Corydale à bulbe plein			
Myotis mystacinus	✓		✓	Corydalis solida			
Murin à oreilles échanquées	✓		✓	Epiacre des Alpes			
Myotis emarginatus				Stachys alpina			
Murin de Daubenton	✓		✓				
Myotis daubentoni	✓		✓				
Murin de Natterer	✓		✓				
Myotis nattereri							
Musaraigne aquatique							
Neomys fodiens							
Noctule commune	✓		✓				
Myctalus noctula							
Oreillard roux	✓		✓				
Plecotus auritus							
Oreillard gris	✓		✓				
Plecotus austriacus							
Petit Rhinolophe	✓		✓				
Rhinolophus hipposideros							
Pipistrelle de Kuhl	✓		✓				
Pipistrellus kuhlii							
Oiseaux							
Balbutard pêcheur		✓	✓				
Pandion haliaetus							
Bihoreau gris		✓	✓				
Nycticorax nycticorax							
Blongios nain							
Ixobrychus minutus		✓	✓				

FAUNE	FLORE	DH	DO	PN	FAUNE	FLORE	DH	DO	PN
Oiseaux									
Bondrée apivore		✓		✓					
<i>Pernis apivorus</i>									
Busard cendré		✓		✓					
<i>Circus pygargus</i>									
Busard St-Martin		✓		✓					
<i>Circus cyaneus</i>									
Canard chipeau									
<i>Anas strepera</i>									
Chevéche d'Athéna		✓		✓					
<i>Athene noctua</i>									
Cigogne noire		✓		✓					
<i>Ciconia nigra</i>									
Combattant varié		✓		✓					
<i>Philomachus pugnax</i>									
Faucon hobereau		✓		✓					
<i>Falco subbuteo</i>									
Faucon pèlerin		✓		✓					
<i>Falco peregrinus</i>									
Grande Aigrette		✓		✓					
<i>Egretta alba</i>									
Grèbe à cou noir		✓		✓					
<i>Podiceps nigricollis</i>									
Grèbe esclavon		✓		✓					
<i>Podiceps auritus</i>									
Grue cendrée		✓		✓					
<i>Grus grus</i>									
Héron pourpré		✓		✓					
<i>Ardea purpurea</i>									
Hibou des marais		✓		✓					
<i>Asio flammeus</i>									
Petit-duc scops		✓		✓					
<i>Otus scops</i>									
Martin-pêcheur		✓		✓					
<i>Alcedo atthis</i>									
Milan noir		✓		✓					
<i>Milvus migrans</i>									
Moineau friquet		✓		✓					
<i>Passer montanus</i>									
Oedicnème criard		✓		✓					
<i>Burhinus oedicnemus</i>									
Phragmite des joncs		✓		✓					
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>									
Pie-grièche écorcheur		✓		✓					
<i>Lanius collurio</i>									
Râle des genêts		✓		✓					
<i>Crex crex</i>									
Sarcelle d'été		✓		✓					
<i>Anas querquedula</i>									
Tarier des prés		✓		✓					
<i>Saxicola rubetra</i>									
Torcol fourmilier		✓		✓					
<i>Jynx torquilla</i>									
Amphibiens									
Triton marbré		✓		✓					
<i>Triturus marmoratus</i>									

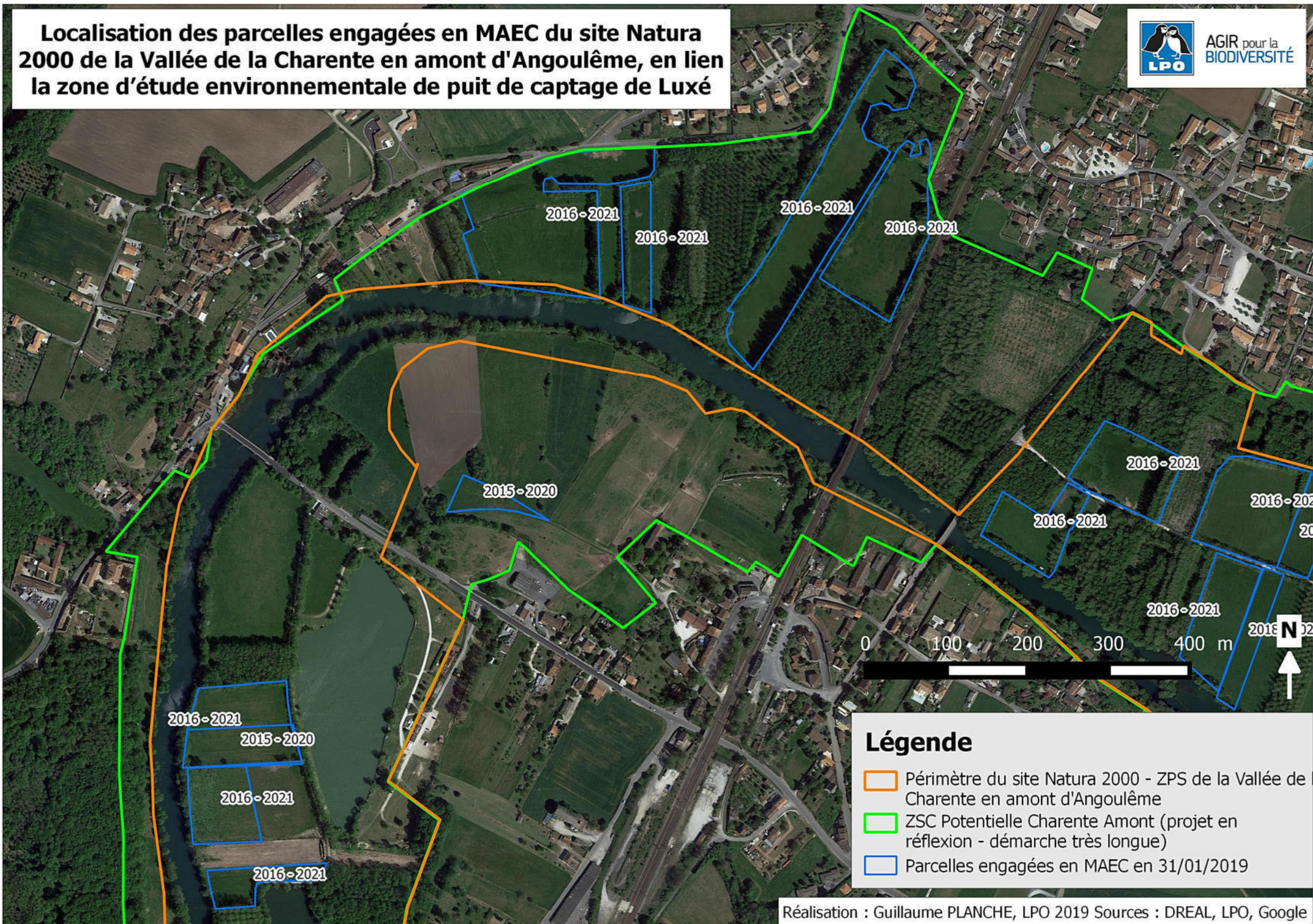
Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

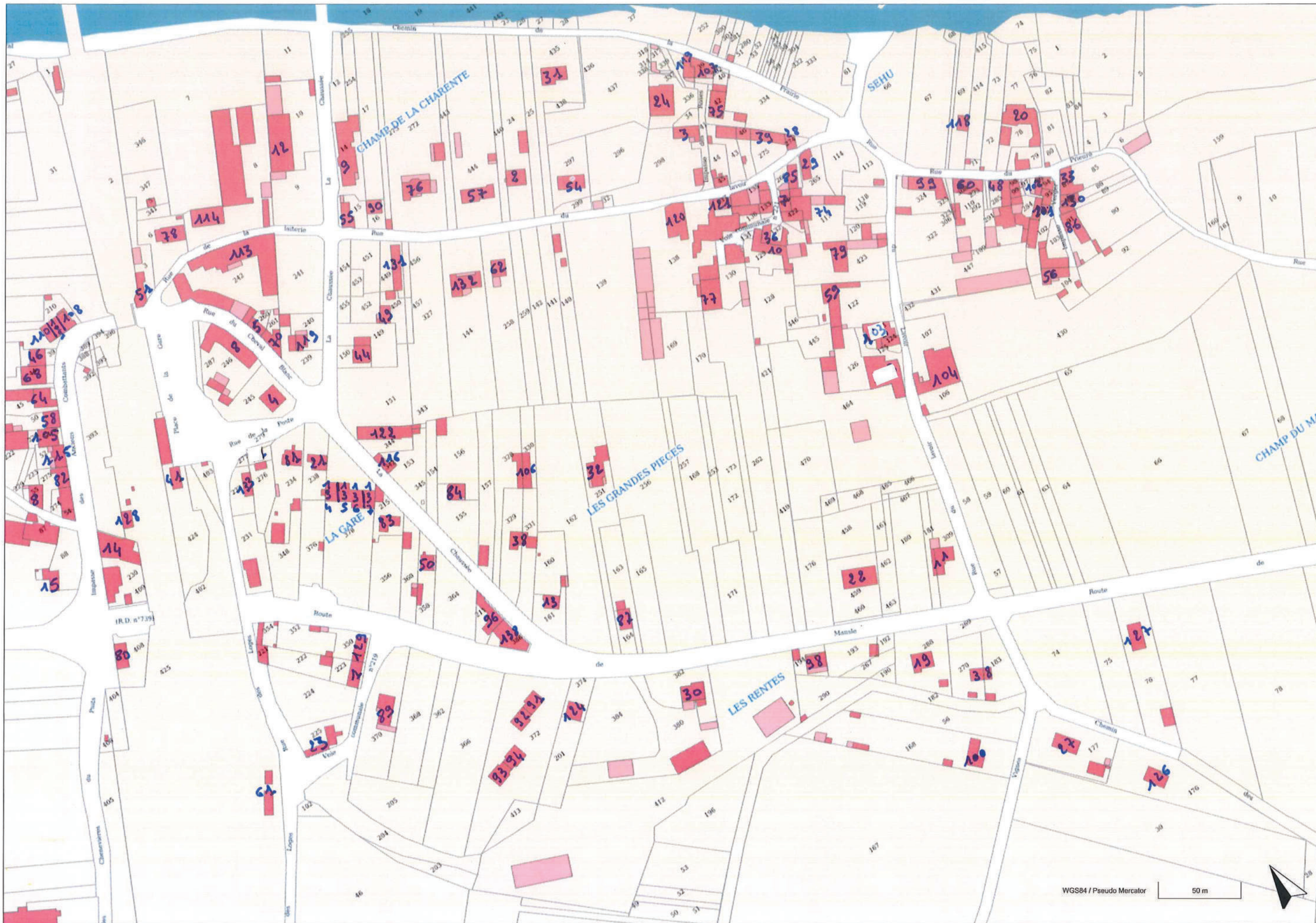
Directive Oiseaux : ZPS n° FR5412006 "VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEME"
 Directive Oiseaux : ZICO PC03 "Vallée de la Charente : amont d'Angoulême"
 Directive Habitats : ZSC n° FR5402009 "VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME"
 Site Classé : n°SC04 "Iles de Mansle"
 Site Inscrit : n° S102 "Ileu-dit Bellevue"
 Site Inscrit : n° S107 "Moulin de Bissac"
 Site Inscrit : n° S108 "Iles de Mansle"
 Site Inscrit : n° S109 "Rangée de 62 platanes"

**Annexe 6 : localisation des parcelles engagées en MAEC
du site Natura 2000 de la vallée de la Charente en
amont d'Angoulême**

Localisation des parcelles engagées en MAEC du site Natura 2000 de la Vallée de la Charente en amont d'Angoulême, en lien la zone d'étude environnementale de puit de captage de Luxé

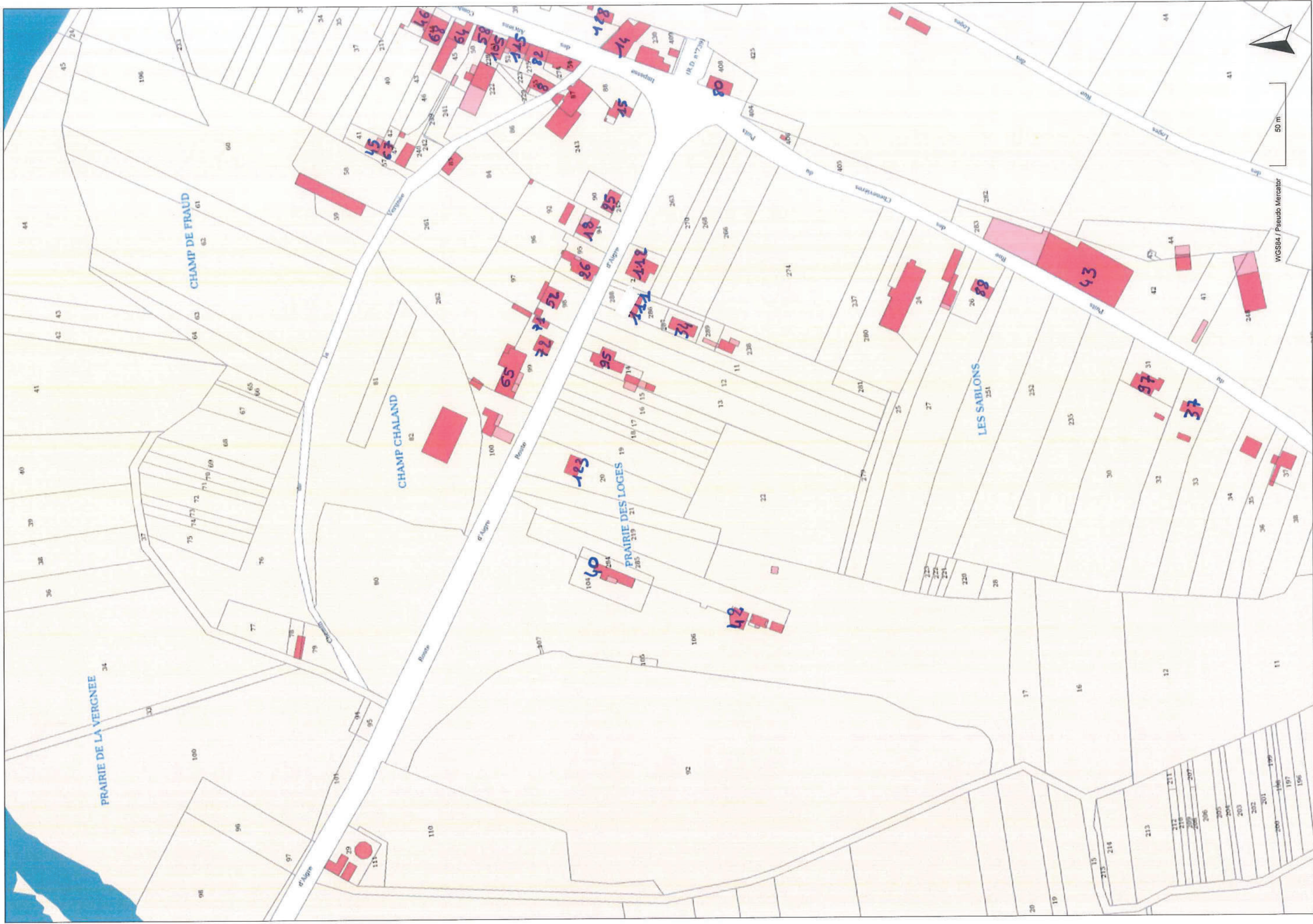


**Annexe 7 : tableau de données et cartes de localisation
des installations d'assainissement non-collectif
recensés à l'échelle de la zone d'étude
environnementale – source : Communauté de
Communes Cœur de Charente**



WGS84 / Pseudo Mercator

50 m



WGS84 / Pseudo Mercator

Annexe 8 : documents justificatifs des interventions de vidange – Source : Mairie de Luxé

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente
Canton de Mansle
Code Postal : 16230

MAIRIE de LUXE
Tél. : 05.45.39.01.77

Luxé, le 19 février 2019

Madame le Maire

à

SIAEP Nord Est Charente
6, rue Clos Gâline
16450 SAINT-CLAUD

Madame, Monsieur,

Suite à votre mail du 14 février 2019, nous vous confirmons que les eaux sales sanitaires et de restauration se déversent dans la fosse étanche qui est vidangée régulièrement (en moyenne une fois par mois en période de plus forte fréquentation), comme en attestent les documents que nous vous avons déjà transmis.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annette VIAUD

Maire



SARL DESVERGNES ASSAINISSEMENT
CAPITAL SOCIAL 2 000 Euros
Siège Social : LES TOUCHES - 16700 BARRO
N° Téléphone : 05.45.31.56.00 - 06.11.61.81.42
RCS ANGOULEME : 483 130 746 00017

YR Desvergnès Emmanuel
Le Gérant.


A Barro
Le 21 Janvier 2019

Mairie de Luxe

Par la présente, Je certifie avoir
effectué plusieurs interventions de vidange
des matières dans la fosse des sanitaires
du lac des Saules Commune de Luxe.

- le 9/08/2017 = 22 m³
- le 6/02/2018 = 22 m³
- le 15/05/2018 = 11 m³
- le 26 et 27/06/2018 = 22 m³.

Le gérant
Desvergnès Emmanuel.


SARL DESVERGNES ASSAINISSEMENT
CAPITAL SOCIAL 2 000 Euros
Siège Social : LES TOUCHES - 16700 BARRO
N° Téléphone : 05.45.31.56.00 - 06.11.61.81.42
RCS ANGOULEME : 483 130 746 00017

SARL DESVENGUES ASSAINISSEMENT
CAPITAL SOCIAL 2 000 euros
Siège Social: LES TOUCHES - 16700 BARRO
N° Téléphone : 05.45.31.56.00 - 05.11.61.81.42
RCS ANGOULEME : 493 739 746 00017

A BARRO
le 21 Janvier 2019.

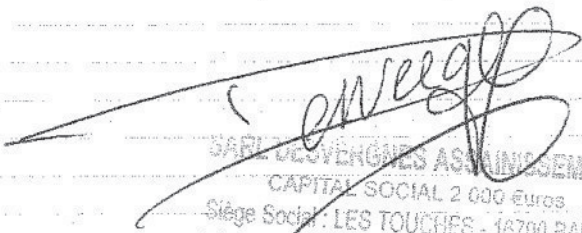
M. Desvengues Emmanuel
Le Gérant.

Mairie de Luxe.

Par la présente, je certifie avoir
effectuée plusieurs interventions de vidange
des matières dans la fosse des sanitaires
du lac des Saules, Commune de LUXE, pour
le compte du SNACK et de l'association
de la pêche.

- Ass. Pêche le 19/06/17 = 22 m³
- SNACK le 29/05/17 = 22 m³
- SNACK le 30/08/17 = 22 m³
- SNACK le 16/08/18 = 22 m³

Le Gérant


SARL DESVENGUES ASSAINISSEMENT
CAPITAL SOCIAL 2 000 euros
Siège Social: LES TOUCHES - 16700 BARRO
N° Téléphone : 05.45.31.56.00 - 05.11.61.81.42
RCS ANGOULEME : 493 739 746 00017

Facture

DUTARTRE Assainissement

Vidanges de fosses - Curage de puits - Tous pompages
Débouchages - Hydrocurage de réseaux - Cuves à fioul Inspections
télévisées - Tests d'étanchéité

Nouvelle adresse des BUREAUX

Route de Genac 16170 ROUILLAC

Le maupetit

16140 Marcillac-Lanville

TEL /FAX 05 45 21 57 43

adresse e-mail : dutartre.assainissement@wanadoo.fr

N° FACTURE 1700176

DATE FACTURE 31/01/17

N/REF BT 1710034

V/REF

ACHETEUR :

ASSOCIATION DE PECHE

16230 LUXE

ADRESSE DE LIVRAISON :

Tx du 31/01/17

Camping Lac des Saules

Cde de Mr Loiseau

Qté	UNITE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1,00	F	Pompage dans la fosse étanche	298,00E	298,00E
TOTAL H.T.				298,00E
TVA 20,00%				59,60E
TOTAL T.T.C.				357,60E

Règlement par virement administratif

Facture 27
chq n° 2739

le 14 septembre 2017

FACTURE N°

9

SARL DESVERGNES ASSAINISSEMENT
Capital Social 2000 Euros
Siège Social : 11 rue du Canton Les Touches 16700 BARRO
Tél. : 05 45 31 56 00 - 06 11 61 81 42
RCS Angoulême : 483 130 746 00017

Association de la pêche
Mairie
Le Bourg
16230 LUXE

Notre N° TVA FR 141483130746

Votre N° TVA

	quantité	Prif. HT unitaire	Total HT
1	Intervention du 19/06/17		
2	→ Déplacements		
3	→ Pompage et enlèvement		
4	des matières dans une		
5	fosse étanche		
6	22	19,09	419,98 €
7	→ Retraitement des		
8	matières		
9	En votre aimable règlement la		
10	Somme de cinq cent trois euros et quatre		
11	vingt dix huit € (503,98).		
12	<i>Payé de</i>		
13	<i>12/12/2018</i>		
14	<i>Fact n° 140</i>		
15	<i>chèque 5329</i>		
16	Bordereau d'identification n° 2952		

RÈGLEMENT : <i>chèque</i>	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ : -				
ÉCHÉANCE : <i>Réception</i>	TOTALISATION			
	419,98 €	20%	84,00	503,98 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison

02952

Producteur
L'ensemble des informations nominatives ci-dessous a un caractère confidentiel

Coordonnées du propriétaire : <i>Mairie 16230 LUZE</i>	Coordonnées de l'installation : <i>Association de la Pêche. Lac des Saules CP : 16230 Ville : LUZE</i>
Désignation des sous-produits vidangés : <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux <input type="checkbox"/> Fosse septique <input checked="" type="checkbox"/> Fosse étanche <input type="checkbox"/> Autre filière à préciser : <input type="checkbox"/> Bac dégraisseur d'ANC	Date : <i>19 / 06 / 2011</i> Quantité approximative vidangée (en m³) : <i>22</i>

Entreprise d'assainissement

RAISON SOCIALE : SARL DESVERGNES ASSAINISSEMENT Siret : 483 130 746 00017 Adresse : Les Touches - 16700 BARRO Port. : 06 11 61 81 42 Tel/Fax : 05 45 31 56 00	N° Agrément : 16-2010-002 Délivré par la prefecture de : CHARENTE Date de validité : 23 / 06 / 2020
Nom de l'Opérateur réalisant la prestation : <i>DESVERGNES E</i>	Données relatives au véhicule : N° d'immatriculation : AC 417 AC

Lieu d'élimination des matières de vidange

<input checked="" type="checkbox"/> Stockage et valorisation agricole <i>sur un périmètre d'épandage selon récépissé de déclaration n°16-2007-00039</i> <input type="checkbox"/> Dépotage en station d'épuration Lieu :	OBSERVATIONS :
--	----------------

Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Je soussigné, m'engage à respecter le règlement relatif aux conditions d'admission sur le site de dépotage.

Propriétaire :

Vidangeur :

Responsable de la filiere élimination :

**Annexe 9 : documents administratifs relatifs au
signalement de dépôt sauvage provenant de la
papeterie de Villognon**

OUR INFORMATION

0545901407

Octobre 2005

U

Destinataires :

Monsieur le PREFET de la CHARENTE
et
CONSEIL GENERAL de la CHARENTE

PROTECTION DE L'EAU EN CHARENTE-POITOU

-pour joindre à la liste des
petitionnaires, à venir.-

Charente Nature
I. Lassus Laurette
16000 Angoulême

- 9 NOV. 2005

Messieurs

10	Autre				
PAR					
D/DP	X				
DER					
DS					

Une lutte justifiée étant engagée contre la pollution des eaux et des nappes phréatiques, nous tenons à vous en informer de ce qui suit, et qui concerne justement, et au premier degré, cette lutte.

Dans les récentes années passées il existait à Luxé un petit étang situé à droite de la D.739, en allant vers le pont de la Charente, à 300 mètres de cette D.739.

Durant ces mêmes années, l'usine de Villognon en a exécuté un comblement partiel avec des décharges de camion de produits d'imprimerie et toxiques qu'elle employait, tels que bidons d'essence, d'huile, d'acide, de solvants, de trichlorethylène, de produits d'assèchement, imbibés d'essence et solvants, de cartons au rebut imprégnés de ces produits, huiles de vidanges des machines etc..

Sur ce qui est le dessus de la nappe phréatique.

Tenant à respecter les règles élémentaires de civisme, nous ne voulons pas vous en informer à titre anonyme, mais nous vous en informons à titre privé. A L'UNIQUE CONDITION que nos noms ne soient pas mentionnés, à quelque niveau que ce soit. Ceci pour nous éviter d'éventuels désagréments avec les personnes responsables.

Rien ne sera plus facile qu'une enquête diligentée auprès des membres de l'ancienne Usine de Villognon, ou auprès des anciens ouvriers, dont nous sommes ayants participé aux manipulations de décharges des camions.

Nous répétons bien que SI L'ANONYMAT NE POUVAIT PAS ETRE RESPECTE, nous vous demandons de bien vouloir ne pas tenir compte de ce courrier.

Le site polluant resterait encore malheureusement en l'état, pour le présent et pour les années à venir.

Nous assurons les responsables de Charente Nature de nos meilleurs sentiments

0545976120



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉE DU COURRIER

13 DEC. 2005

D.D.A.S.S. CHARENTE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Angoulême, le 13 décembre 2005

CABINET DU PRÉFET

Affaire suivie par :

M. Slimane Arhab

Tél. : 05.45.97.61.19

Fax : 05.45.97.61.20

Courriel : slimane.arhab@charente.pref.gouv.fr

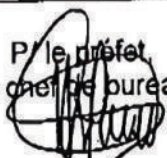
N° 3578 CAB/INTSA/05

urgent**BORDEREAU DE PIÈCES ADRESSÉES à :**

Madame la directrice départementale des
affaires sanitaires et sociales
rue du père Joseph Wrézinski
16021 ANGOULEME

NOMBRE DE PIÈCES	DÉSIGNATION	OBSERVATION
1	Copie d'un courrier du président du conseil général de la Charente concernant un risque de pollution dans un étang situé sur la commune de LUXÉ à proximité de la RD 739	Transmise pour enquête immédiate et proposition de réponse (DSV et DRIRE saisies également)

P/ le préfet
Le chef de bureau,


Laurent VIGNAUD

0545976120



(2)

CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE

Affaire suivie par : Françoise NICOL / GJ (05-181)

ligne directe : 05-45-22-80-25

— BK

Angoulême, le 09 DEC. 2005

Monsieur le Préfet,

Comme vous-même, j'ai été alerté par courrier d'un éventuel risque de pollution du milieu sur la commune de Luxé.

En effet, ce courrier évoque des déversements illicites de produits toxiques (encre, solvants,...) dans un étang situé à Luxé à proximité de la route départementale 739. Ces agissements se seraient déroulés sur plusieurs années et seraient le fait d'une entreprise locale.

Les propos évoqués sont graves et méritent d'être vérifiés compte tenu des conséquences que ces agissements pourraient avoir pour le milieu ou pour la santé publique.

Aussi, il me serait agréable que vos services enquêtent sur ce dossier afin que toutes les mesures de protection du milieu soient entreprises si nécessaire. Je souhaiterais également être tenu informé des conclusions de ce dossier. Mes services restent bien entendu à votre disposition pour vous fournir de plus amples détails si cela s'avérait nécessaire.

Je vous rappelle par ailleurs, que le Département gère le fonds départemental de maîtrise des déchets qui peut être mobilisé pour la réhabilitation de décharges sauvages et permettre au maître de l'ouvrage de l'opération de bénéficier d'une subvention à hauteur de 60 % de la dépense.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Cordialement

Le Président,

Michel BOUTANT

MONSIEUR MICHEL BILAUD
Préfet de la Charente
7-9 rue de la Préfecture
16017 ANGOULEME Cedex

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'HYDROLOGIE
SERVICE DE L'EAU

Bureaux : 21, rue d'Arcole - Angoulême - ☎ 05 45 22 80 30 - Télécopie : 05 45 22 80 32
Correspondance à adresser : Hôtel du département - 31, boulevard Emile Roux - 16917 ANGOULEME Cedex 9
☎ 05 45 90 75 16 - Télécopie : 05 45 90 75 25 - Site Internet : www.charente.fr

BOISSINOT, François

De: BOISSINOT, François

Envoyé: mercredi 14 décembre 2005 14:48

À: BERNARD, Christophe-René; DD16-DIRECTION; GERMAIN, Joël; THOMES, Gisèle; BOIS, Renaud; BOISSINOT, François; BONNAUD, Sylvie; CHALOT, Philippe; COMPAIN, James; DD16-SANTE-ENVIRONNEMENT; KERSPERN, Yves; LIEGE, Martine; MARTIN, Claude; MERCIER, Annick; ROUCHIER, Jean-Louis; RUEL, Véronique; VERQUIN, Jean-Pierre; VIGIER, Joëlle; VRIET, Laure

Objet: signalement d'une pollution

La préfecture nous a envoyé par télécopie hier après-midi la copie d'un courrier du président du conseil général au préfet, signalant "un éventuel risque de pollution" dans un étang à Luxé.

Les premières recherches faites hier soir et ce matin ont permis d'obtenir les informations suivantes :

- cette pollution serait due un dépôt de produits toxiques déversés dans un étang situé à Luxé par la papeterie de Villognon ;
- la papeterie a cessé son activité dans les années 1980 et l'étang a été comblé, la pollution doit daté de 20 ans au moins ;
- le dépôt est situé à environ 250m du captage d'eau potable de "Basse Terne" à Luxé ;
- l'alerte a été donnée début novembre par des anciens employés de l'usine qui ont envoyé un courrier à Charente Nature avec copie à la préfecture et au conseil général ;
- jusqu'à aujourd'hui, les analyses faites sur le captage n'ont jamais mis en évidence une quelconque contamination qui pourrait provenir de ce dépôt.

J'ai contacté la DRIRE ce matin qui fait des recherches sur cette usine (propriétaire de l'usine, du terrain...). Une inspection sera probablement faite conjointement (DDASS, DRIRE...) avant réponse et propositions au préfet.

François BOISSINOT
46-49

BOISSINOT, François

De: BOISSINOT, François
Envoyé: mercredi 14 décembre 2005 16:16
À: Nathalie Ollivier (E-mail)
Objet: Signalement d'une pollution à Luxé

Bonjour Nathalie,

suite à notre conversation d'hier voici quelques informations supplémentaires :


- cette pollution serait due un dépôt de produits toxiques déversés dans un étang situé à Luxé par la papeterie de Villognon ;
- la papeterie a cessé son activité dans les années 1980 et l'étang a été comblé, la pollution doit daté de 20 ans au moins ;
- le dépôt est situé à environ 250m du captage d'eau potable de "Basse Terne" à Luxé ;
- l'alerte a été donnée début novembre par des anciens employés de l'usine qui ont envoyé un courrier à Charente Nature avec copie à la préfecture et au conseil général ;
- jusqu'à aujourd'hui, les analyses faites sur le captage n'ont jamais mis en évidence une quelconque contamination qui pourrait provenir de ce dépôt.

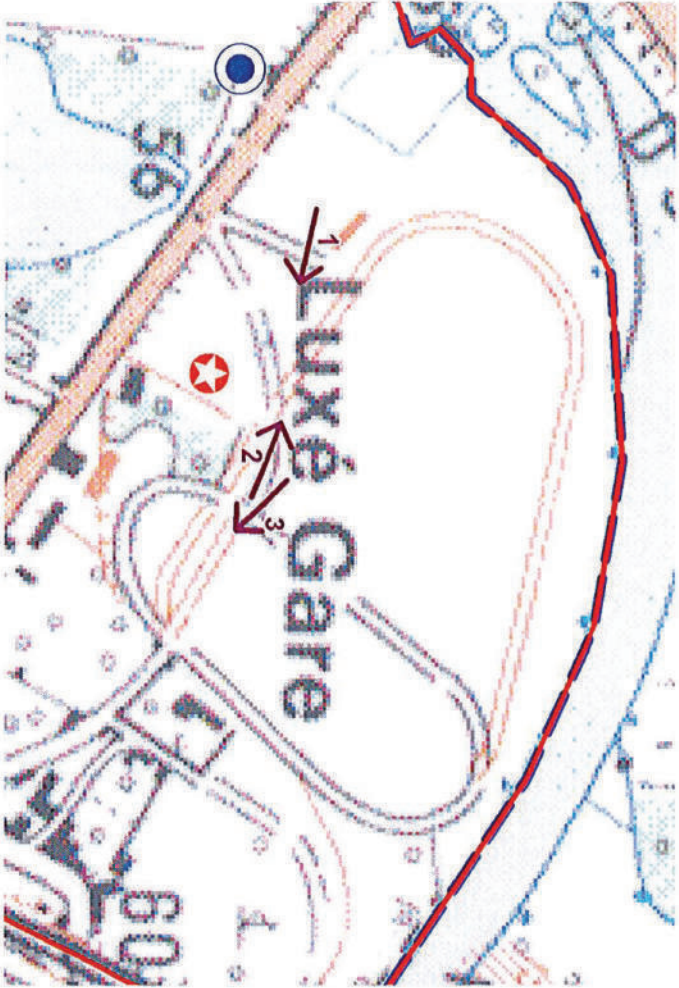
J'ai contacté la DRIRE ce matin qui fait des recherches sur cette usine (propriétaire de l'usine, du terrain...). Une inspection sera probablement faite conjointement (DDASS, DRIRE...) avant réponse et propositions au préfet.

J'ai posé sur ton bureau les copies des documents.

À demain

François BOISSINOT
05-45-97-46-49
DDASS16

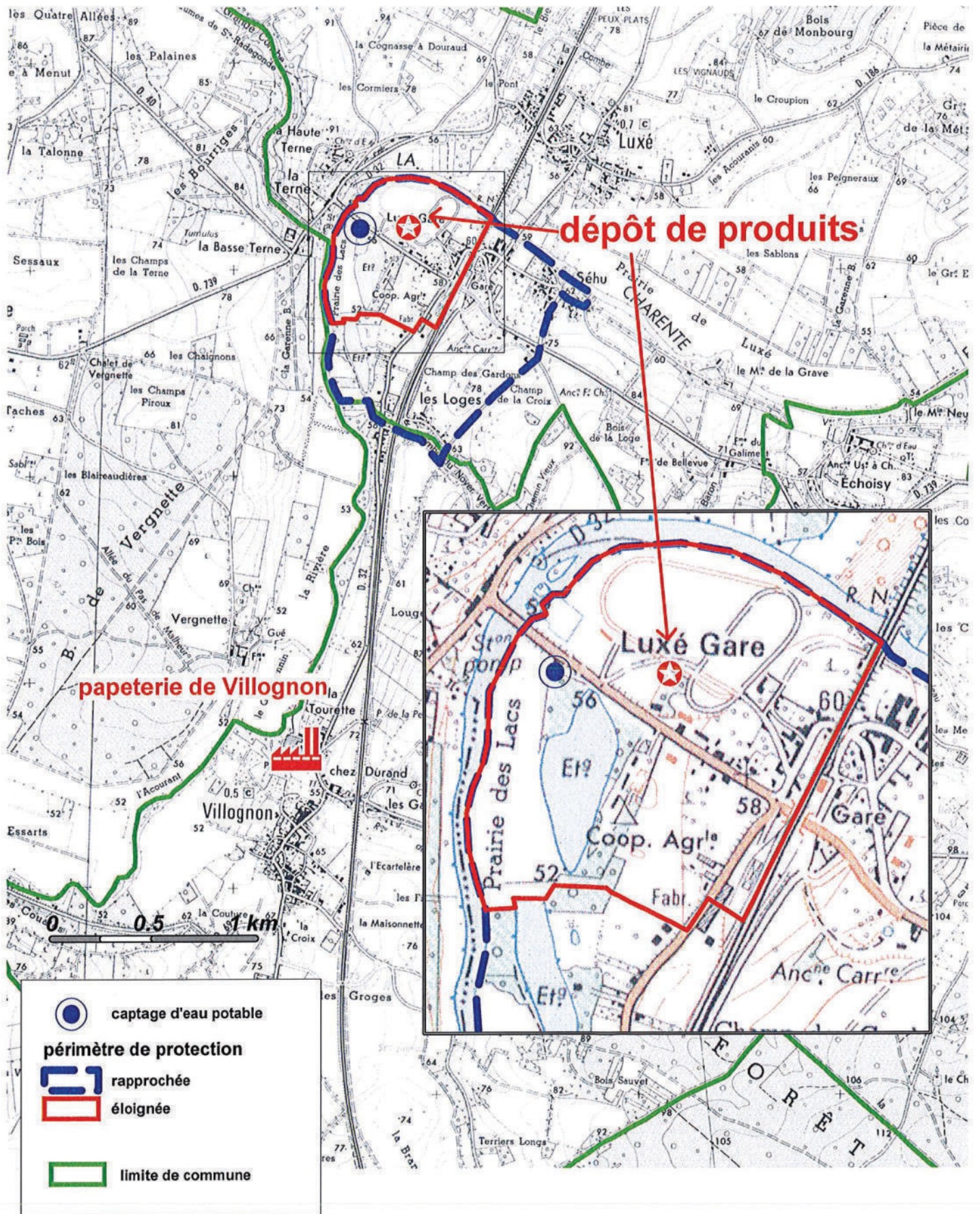
avec *kalito*  www.eau-qualité-poitou-charentes.fr
les derniers résultats d'analyses d'eau en Poitou-Charentes.





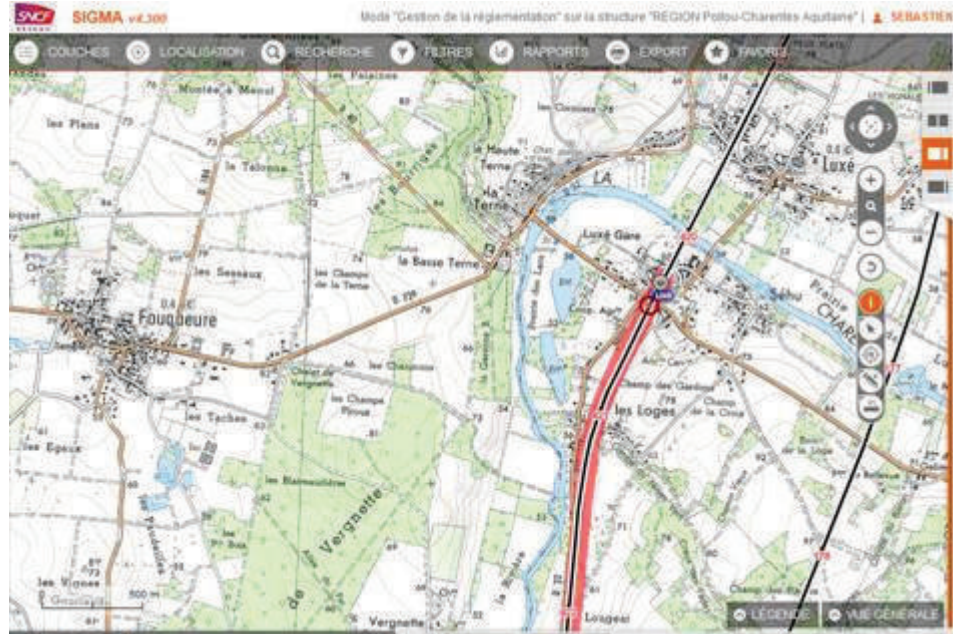
LUXÉ

Dépôt de produits toxiques

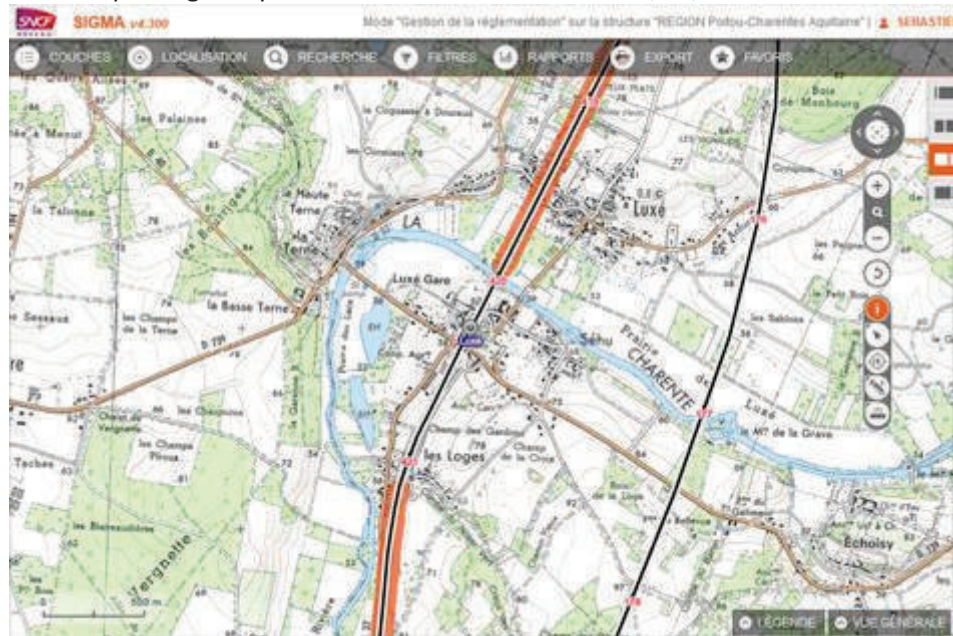


**Annexe 10 : historique cartographique des traitements
de désherbage – source : réseau SNCF**

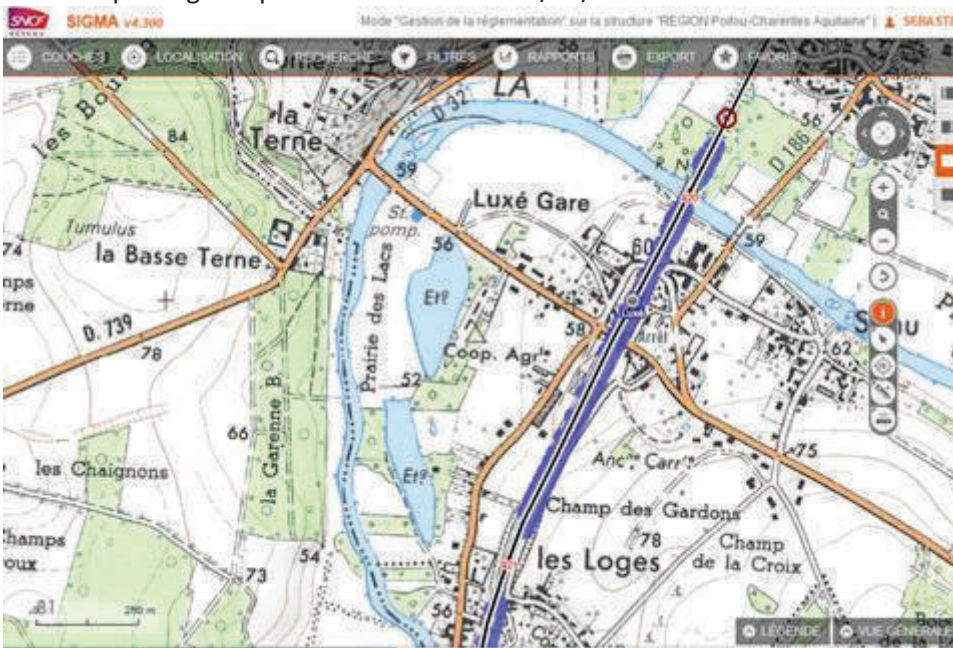
Epandage du produit PAVANETT EV le 18/05/2017



Zone d'épandage du produit TCHAO Plus EPSILON le 8/03/2018

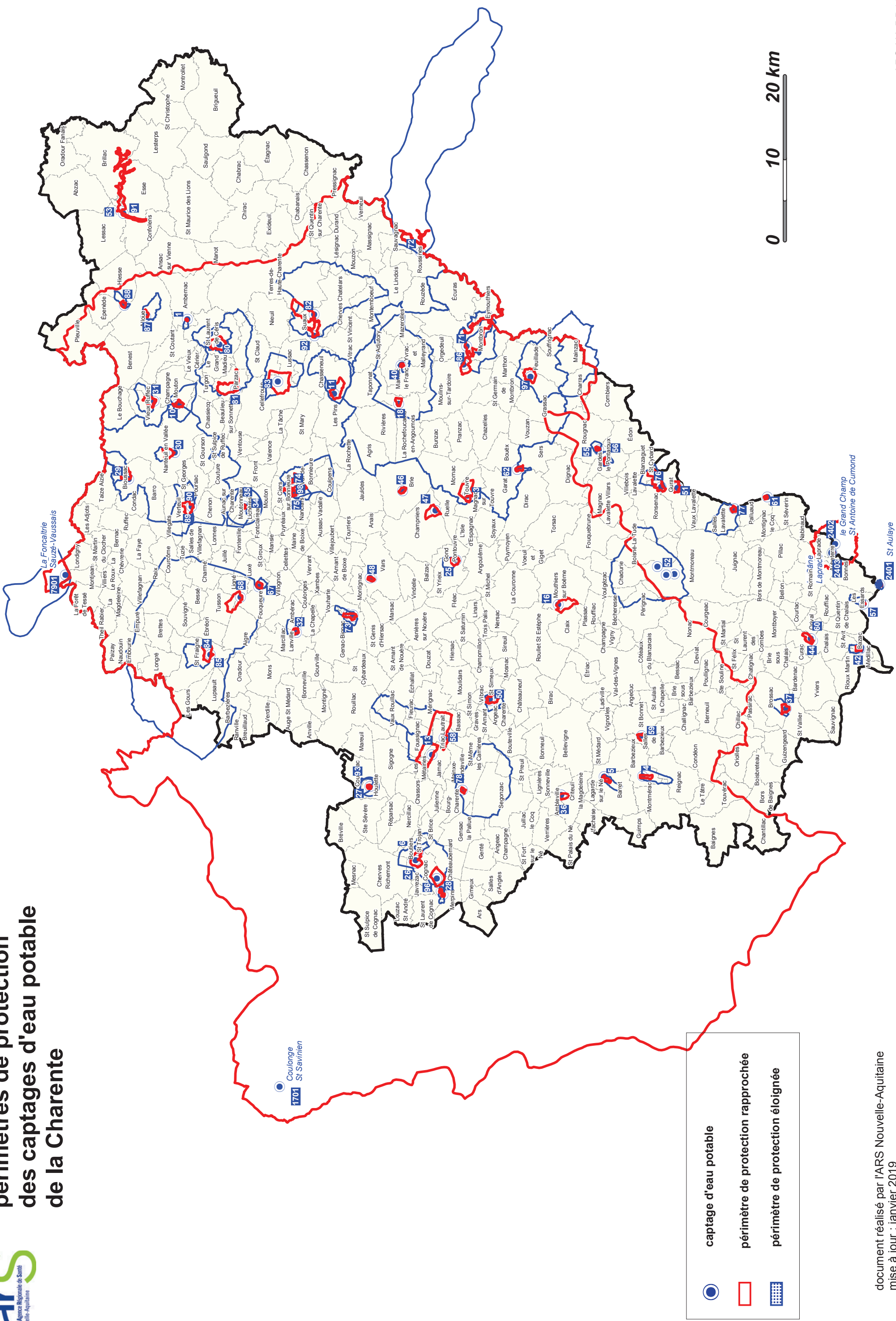


Zone d'épandage du produit SABRE PJT le 21/08/2018



**Annexe 11 : carte des périmètres de protection des
captages d'eau potable de la Charente – source : ARS
Nouvelle-Aquitaine, janvier 2019**

périmètres de protection des captages d'eau potable de la Charente



	captage d'eau potable
	périmètre de protection rapprochée
	périmètre de protection éloignée